

Le témoignage de Regina Louf

X1

Une affaire d'état?

Une sélection des articles parus dans le journal De
morgen en janvier et février 1998

Une enquête de Annemie Bulté et Douglas de
Coninck

Nous ne détenons pas de certitude et nous ne voulons pas faire fantasmer la population, comme le craignent certains journalistes. Nous pensons seulement qu'avant de se former une opinion sur des faits, il faut les connaître.

C'est pourquoi nous tenions à publier, en partie au moins, l'enquête approfondie menée pendant six mois par Annemie Bulté et Douglas De Coninck sur les dossiers annexes de Neufchâteau et en particulier sur le témoignage de Regina Louf (X1). Le rédacteur en chef du Morgen nous en a immédiatement accordé l'autorisation et nous l'en remercions.

Nous estimons que la presse francophone s'est souvent contentée de commenter le témoignage de Regina Louf sans en livrer suffisamment le contenu. Nous avons pu constater que la crédibilité de ce témoignage a été mise en question publiquement par des gens qui n'ont pas pris la peine de le lire. Avec cette publication, nous voulons donner à chacun l'occasion de se forger sa propre opinion et de se poser des questions pertinentes, questions de libre-examen. Pour le reste, nous souhaitons seulement que l'enquête se poursuive...

Nous ne souhaitons pas faire justice nous-même, mais nous ne voulons pas non plus laisser faire simplement la justice. Notre action vise à exercer le droit et le devoir fondamental de vigilance de tous les citoyens d'une démocratie.

Pour la vérité, BP 108 1050 Ixelles I

La crédibilité de la justice -

Marc Reisinger

Le jour où on a libéré Sabine et Lætitia restera sans doute un tournant dans l'histoire de la Belgique. Auparavant, des enfants disparaissaient, on retrouvait leur corps et on arrêtait quelquefois un sadique. Cela occupait quelques lignes dans les faits divers. C'est comme si nous apercevions quelques plans fixes d'un film d'horreur tellement éloigné de notre quotidien que nous y prêtions peu d'attention. Soudain, le 15 août 1996 nous avons assisté à la libération en temps réel de deux petites filles enlevées et enfermées par Marc Dutroux. L'émotion que j'ai ressentie ce jour-là devant ma télévision a été partagée par des millions de personnes en Belgique et dans le monde. Elle fut à l'origine de la marche blanche, qui a elle-même engendré cette première que fût la retransmission télévisée en direct de la commission d'enquête parlementaire sur les disparitions d'enfants. Je ne suis pas étonné de découvrir aujourd'hui dans l'interview de Regina - dite X1 - l'importance que la libération de Sabine et Lætitia eût pour elle: "Les policiers qui ont fait entrer Sabine et Lætitia dans une voiture, c'étaient les chevaliers blancs dont j'avais rêvé toutes ces années" (De Morgen 10 janvier 1998). C'est à ce moment qu'elle a décidé de témoigner à Neufchâteau.

Mais l'arrestation de Dutroux et Nihoul marque aussi l'apparition d'un clivage entre "sensibles" et "insensibles". La plupart des gens ont ressenti une empathie totale pour les enfants victimes de sévices. Cependant un certain nombre d'esprits forts ont d'emblée commencé à critiquer Connerotte et Bourlet, les "cow boys" de Neufchâteau. Le dessaisissement du juge Connerotte a été applaudi par l'establishment conservateur, mais aussi par un certain nombre d'intellectuels de gauche. Pour des raisons qu'il faudrait démêler, ces derniers se sont méfiés de l'émotion et de la "surmédiatisation" de l'affaire. En tant que psychothérapeute, je crains que ces gens n'éprouvent des difficultés à entrer en contact avec leur propre souffrance et qu'ils se rangent donc inconsciemment du côté des agresseurs. Il est probable aussi que des jeux d'influence occultes ont été mis en route par des personnalités qui se sentaient à tort ou à raison compromises par les affaires dévoilées. Combien de simples participants aux partouzes de Nihoul ne tremblent-ils pas que leur nom soit cité? Regina a témoigné du fait qu'une partie des "fêtes" du réseau étaient organisées dans un but de chantage.

Un autre clivage est progressivement apparu dans les médias. La plus grande partie de la presse s'est mis à décrire Dutroux comme un prédateur solitaire, un psychopathe hors mesure, dément et génial. Nihoul était dépeint comme un homme d'affaires et escroc jouisseur, ayant rencontré récemment Dutroux et ayant eu la malencontreuse idée de faire dépanner sa voiture par celui-ci. Cette thèse fit l'objet d'une campagne de presse, qui a culminé dans l'émission télévisée "Au Nom de la Loi" (RTBF, 17 septembre 1997). Immédiatement après se développa une "campagne de silence" autour de Nihoul: son nom n'est quasiment plus apparu dans la presse francophone -à l'exception de Télé Moustique - au cours des six mois suivants.

C'est pour réagir à cela que nous avons créé l'association "Pour la vérité". Celle-ci se compose de personnes de divers horizons soucieuses de conserver leur esprit critique face à une volonté prématurée d'affirmer que l'ancienneté des liens entre Dutroux et Nihoul et les protections de Nihoul relèvent du fantasme. Nous avons formulé douze questions relatives aux enquêtes en cours et nous avons acheté une page entière du Soir pour les publier sous le titre "Nous ne laisserons pas passer". Nous voulions ainsi adresser un message au public et tenter de réveiller les médias. Nous avons eu peu de succès sur ce deuxième point.

La campagne de silence n'a finalement été brisée que par la publication du témoignage de Regina. Pendant plus de six mois, elle a déposé à Neufchâteau sur le réseau dans lequel s'inscrivaient Nihoul et Dutroux. Son témoignage évoque de manière précise des meurtres de jeunes femmes et d'enfants. Selon l'équipe de la BSR qui l'a entendue ce témoignage devait déboucher sur de nouveaux devoirs d'enquête et notamment sur des perquisitions. Au lieu de cela, cette équipe a été écartée de l'enquête en juillet 1997. Depuis lors, on procède à une "relecture" du dossier. Cette relecture, accompagnée d'un arrêt de l'enquête, constitue une innovation judiciaire. C'est comme si un médecin arrêta de traiter un patient qui se trouve dans un état critique pour relire tranquillement son dossier. Quand on sait que cette relecture a déjà duré plus longtemps que l'enquête et que sa fin est postposée chaque fois que la date de clôture de la commission d'enquête parlementaire recule, on peut craindre que la relecture vise en fait à étouffer l'enquête.

La volonté inavouée d'arrêter les enquêtes paraît évidente à l'observateur perspicace. Cette volonté se dissimule derrière le "scandale" des fuites. Le parquet et certains médias s'émeuvent des fuites sans s'émouvoir de leur contenu, tout en organisant d'autres fuites mettant en question le témoignage de X1 (comme la publication d'un résumé de la relecture et d'extraits du rapport psychiatrique de X1). La discussion du contenu du témoignage de X1 a également été évitée en centrant le débat médiatique sur la crédibilité de X1: n'est-elle pas traumatisée, folle, mythomane?

Or il me paraît plus intéressant de s'interroger sur la crédibilité de la justice que sur celle de X1. Plutôt que de se tourner vers les psychiatres pour savoir si tout ce que dit Regina est vrai, il vaudrait mieux s'intéresser aux faits précis décrits et vérifier ce qui doit encore l'être. On sait, par exemple, que Regina a donné des détails sur les meurtres de Christine Van Hees et de Carine Dellaert qui coïncident avec le dossier et qui dépassent parfois celui-ci en précision (comme le clou enfoncé dans la main de Christine). Elle a également désigné comme victime une jeune fille de Gand, Véronique D., qui est officiellement décédée d'un cancer. Voilà une occasion rêvée de vérifier si X1 est fiable: que l'on analyse le dossier médical, que l'on interroge les deux médecins qui ont signé l'acte de décès et que l'on exhume le corps. Ces devoirs d'enquête évidents ont été demandés par les enquêteurs depuis janvier 1997, mais ils ont jusqu'à présent été refusés par le parquet de Gand.

Ne faut-il pas alors s'intéresser sérieusement à une autre hypothèse que le manque de crédibilité de X1 pour expliquer l'arrêt des enquêtes? Ne s'agit-il pas simplement du fait que son témoignage met en cause des personnalités importantes comme des industriels, des hommes politiques et même un ancien Premier ministre.

Dutroux et Nihoul, soupçonnés du meurtre de Christine Van Hees en 1984

par Annemie Bulté et Douglas De Coninck
De Morgen 7 janvier 1997

Le 13 février 1984, on retrouvait dans une vieille champignonnière d'Auderghem, le cadavre horriblement mutilé de Christine Van Hees (seize ans). Treize années d'enquête n'ont mené à rien. Trois mois avant le début de l'affaire Dutroux, le parquet de Bruxelles classait l'affaire sans suite. Fin 1996, le témoin X1 dénonçait au parquet de Neufchâteau Marc Dutroux, Michel Nihoul et d'autres comme les auteurs de cet acte. Grâce à des éléments très précis, X1 démontre qu'elle était présente au moment du meurtre. Malgré cela, l'enquête est dans une impasse totale aujourd'hui.

Le parquet de Bruxelles mène depuis le 27 janvier 1997, une enquête sur l'implication présumée de Marc Dutroux et de Michel Nihoul, dans le meurtre de la jeune Christine Van Hees. Le travail d'enquête de l'antenne de Neufchâteau (3e Section de Recherches Criminelles, BSR Bruxelles) mena à la réouverture de l'enquête vieille de treize ans. La première raison fut les déclarations du témoin X1. Cette jeune femme de vingt-huit ans, est entrée en contact, le 4 septembre 1996, avec le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte à Neufchâteau. X1 dit avoir été présente lors du meurtre. Elle peut le prouver au moyen d'une description très précise des lieux, de détails concernant les blessures infligées à Christine Van Hees et de données concernant la vie privée des victimes comme des auteurs des actes. Le récit de X1 s'avéra, à certains égards, plus complet que le rapport d'autopsie réalisé par les médecins légistes en 1984.

La version de X1 fut confirmée après analyse de l'ancien dossier d'instruction. Cette instruction, menée depuis 1985 par le juge d'instruction bruxellois Van Espen, contenait déjà des éléments indiquant la piste de Dutroux et de Nihoul. Une amie de Christine Van Hees déclara en 1984 à la police judiciaire de Bruxelles que la jeune fille, durant le week-end qui précéda sa mort, avait un rendez-vous avec "un certain Marc de la région de Mons". Fin 1996, il apparut que Dutroux fréquentait la même patinoire que Christine Van Hees en 1983 et 1984. En outre, il s'avéra que peu avant sa mort, la jeune fille participait à une fête de la radio libre d' Etterbeek, Radio Activité, dirigée à l'époque par Michel Nihoul.

Au cours de la nouvelle enquête, environ 300 témoins furent interrogés. Ceux-ci confirmèrent les déclarations de X1 sur des points cruciaux. Pourtant l'enquête est aujourd'hui dans l'impasse. Le 25 août 1997, l'équipe d'enquêteurs qui travaillaient à partir des déclarations de X1, fut écartée. Ceci se passa sur l'insistance du juge d'instruction Van Espen. Il doutait de l'objectivité des enquêteurs. A la demande de Van Espen, de son collègue Langlois (Neufchâteau) et du commandant de gendarmerie Duterme, on procéda à une 'relecture' de toutes les enquêtes basées sur le témoignage de X1. Cette relecture devait, au départ, durer quelques semaines, mais elle traîne depuis plus de 6 mois. X1 a à faire, depuis septembre, à un nouveau groupe d'enquêteurs. Dans une lettre adressée à la commission Verwilghen, elle se plaint — de même que sa thérapeute — de la manière dont elle est traitée depuis. X1 dit avoir le sentiment qu'on veut la "casser" émotionnellement.

Ce n'est pas seulement l'enquête Van Hees qui est à peu près à l'arrêt. C'est également le cas de cinq autres enquêtes judiciaires qui ont été ouvertes (ou rouvertes), à partir des déclarations de X1, auprès des parquets d'Anvers, Bruxelles, Gand et Neufchâteau. X1 décrit plusieurs meurtres d'enfants dont elle affirme qu'ils ont eu lieu au sein d'un réseau très étendu de prostitution infantine. Malgré une triple "relecture" des déclarations de X1, il ne peut pas être démontré que ses informations puissent avoir une autre source que sa propre mémoire.

Les informations publiées par De Morgen à propos de ces enquêtes constituent le résultat de cinq mois de recherches.

Dutroux et Nihoul, soupçonnés du meurtre de Christine Van Hees en 1984

"C'est le clou de mon cercueil", déclarait Jean-Claude Van Espen, juge d'instruction à Bruxelles lorsqu'on lui parlait du dossier de la champignonnière. L'expression n'est pas particulièrement heureuse. Car c'est notamment grâce à un clou, que les enquêteurs de la BSR de Bruxelles ont probablement trouvé, fin 1996, la clé du mystère qui entoure l'horrible meurtre de Christine Van Hees en 1984. Très rapidement il s'avéra aussi que, même sans l'affaire Dutroux et sans le témoignage de X1, Van Espen aurait pu trouver dès 1985 la piste de Marc Dutroux et de Michel Nihoul.

Ce soir-là, le pompier Norbert Vanden Berghen vit les moments les plus mouvementés de sa vie professionnelle. "Le téléphone n'avait pas arrêté de sonner pendant toute la journée. Nous avons plusieurs incendies et accidents, et même trois en même temps à un moment donné". Nous sommes le

lundi 13 février 1984. A 20 h 47 arrive un nouvel appel, via le 906. On a aperçu un nuage de fumée dans une maison de maître en ruines, sur le terrain de l'ancienne champignonnière d'Auderghem, près du campus de l'Université Libre de Bruxelles (VUB). Avant même que les pompiers ne soient sur place, un deuxième incendie est signalé dans les environs. Du soupirail de la champignonnière, s'échappe de la fumée. Tandis qu'une équipe fouille la maison abandonnée, l'autre équipe s'engouffre avec des lampes de poche dans la cave. Le lieutenant Vanden Berghen appartient à la deuxième équipe. "Nous avons vu un feu couvant sous un tas de caissettes en bois. Comme le feu était presque éteint, nous avons tapé dedans."

Origine de la mort inconnue

Ce qui apparaît alors, restera gravé longtemps sur la rétine du pompier. Il voit un tronc humain calciné. Une partie de la tête a été emportée par les flammes. Des pieds et des mains, il ne reste pas grand-chose. "C'était une jeune fille. Elle était couchée sur le ventre, elle était nue. Jambes et bras étaient liés ensemble avec du fil de fer qui était également tourné autour de son cou. Ses jambes étaient pliées vers l'arrière. Horrible".

Dans le tas fumant, les experts du parquet de Bruxelles trouvent des objets personnels de la victime: des bijoux, les restes calcinés d'un T-shirt, un soutien-gorge. Les enquêteurs se trouvent devant une énigme. Leur première impression est que la victime a accompagné ses meurtriers volontairement. Avant que le groupe ne se rende dans les caves, il s'est visiblement rendu dans la maison où l'on retrouve des objets qui semblent en rapport avec le crime.

Quand Pierre et Antoinette Van Hees, entendent annoncer le lendemain la découverte du cadavre d'une jeune fille, à quelques rues de chez eux, la peur les envahit. Leur fille Christine (16), n'est pas rentrée la veille. Il se passe encore un jour et demi, avant que la police judiciaire de Bruxelles (PJ), puisse apporter aux gérants du magasin de journaux de l'avenue du Diamant un résultat définitif: c'était Christine. Les parents doivent aller identifier des petits morceaux de cahiers et les bijoux. Le corps ne leur sera pas présenté. Il y a des raisons à cela. Dans leur rapport d'autopsie, les médecins légistes Rillaert et Voordecker ne s'aventurent pas à donner un avis sur l'origine de la mort. Avant d'être brûlée, la jeune fille a été tellement maltraitée qu'il est impossible de déterminer quelle torture lui a été fatale. Dans son premier rapport, le docteur Voordecker mentionne des traces d'étranglement. Plus tard, les médecins, mettront dans leur rapport une autre observation: la victime ne se trouvait pas en période de menstruation. C'est un détail qui ne prendra toute son importance que treize ans plus tard. Les parents ont encore un autre choc à endurer. Leur fille n'est pas allée à l'école ce matin-là. On dit que ça lui arrivait assez souvent de sécher les cours.

C'était la période de la new wave. Christine Van Hees était une teenager rêveuse. Elle aimait U2, avait eu avec ses parents, dans les mois qui ont précédé sa mort, plus d'une discussion à propos de ses vêtements et de ses sorties. Christine était également une jeune fille sportive. Une fois par semaine, elle allait patiner ou nager. Elle allait à l'école à Anderlecht où elle avait beaucoup d'amis. Elle devait donner son dernier signe de vie, cet après-midi-là, vers 17 h 20, à deux d'entre eux, rue Wayez à Anderlecht. Elle fit un brin de causette avec son amie Chantal et lui montra les bottes qu'elle avait achetées (ou reçues de quelqu'un) le matin même. Durant cette conversation, elle remarqua Didier, son ancien chef scout. Chantal et Didier virent Christine marcher en direction de la station de métro Saint-Guidon. De là elle avait une demi-heure de métro jusqu'à la station Pétillon, proche de son domicile. Cela a dû aller très vite. Des habitants de la rue de la Stratégie entendirent à 18 h 50 les hurlements d'une jeune fille. Ce qu'ils entendirent, semblait être: "Non, pas ça ! Arrêtez ! Maman !".

La piste des punks

Ceux qui au milieu des années '80 étaient étudiants à la VUB connaissent la légende urbaine. Des punks cinglés ont organisé une messe satanique. L'affaire paraît simple. La champignonnière déserte en 1984 est un amas de ruines. Des punks viennent régulièrement y fumer un joint, avant de rejoindre le Kultuurcafé. Dans la mesure où il a du temps pour cette affaire, c'est la piste à laquelle s'accroche le juge d'instruction bruxellois Eloy. Eloy est également responsable au parquet de Bruxelles de l'enquête sur le groupe terroriste de gauche C.C.C. C'est beaucoup pour un seul homme. Eloy fera un infarctus et, plus tard, également une dépression nerveuse. Le 1er octobre 1985, l'affaire est remise entre les mains d'un nouveau juge d'instruction prometteur, Jean-Claude Van Espen.

Van Espen hérite d'un dossier qui contient déjà un suspect principal. C'est Serge C., l'un des punks qui a été vu fréquemment à la champignonnière. C., surnommé 'l'Iroquois', est un personnage marquant. Crête rouge vif, bottes militaires, drogué à la colle. En 1983, C. a purgé deux mois de prison pour vol avec violence. Plus tard il a été poursuivi pour désertion. Le 13 septembre 1984 il est arrêté et inculpé pour le meurtre de Christine Van Hees. Lors d'une perquisition, on trouve chez lui l'un de ses cahiers. C. nie, reconnaît, nie, reconnaît, nie... Son avocat attribue la versatilité de son jeune client au fait que la PJ récompense ses aveux avec de la drogue. Si elle ne vient pas, C. dit ne rien savoir. Il n'y a qu'une constante dans ses déclarations: la manière dont ce cahier à atterri dans sa chambre est pour lui un mystère. Il soupçonne quelqu'un de l'y avoir mis pour "l'avoir". Ce punk sera entendu seize fois au total et restera trois ans, deux mois et quatre jours en détention préventive. Dans les rapports des psychiatres on peut lire que Serge C. est "lourdement dérangé mentalement" et "qu'il n'a pas le contrôle de ses actes". Quand C. est relâché, le 17 novembre 1987 et déchargé de toutes poursuites judiciaires, Didier de Quévy est devenu son avocat. De Quévy s'adresse à la Cour Européenne des Droits de l'Homme où l'Etat belge est condamné, en 1991, pour dépassement du délai raisonnable de détention préventive. De Quévy défend à cette époque d'autres marginaux. Il est également le conseil d'un certain Marc Dutroux de Marcinelle. Début 1992, la PJ de Bruxelles reprend l'enquête sur le meurtre de Christine Van Hees depuis le début. Pour la première fois, la mère, Antoinette Van Hees est entendue et une enquête de quartier à lieu. Ceci conduit à une nouvelle piste. Durant quatre ans, on recherchera le propriétaire d'une voiture noire avec un aigle doré sur le capot. Des riverains avaient vu une telle auto patrouiller dans le quartier. Cette piste également n'aboutit à rien. En juin 1996, les parents apprennent par le parquet de Bruxelles que le dossier est clôturé. "Dans leur lettre, ils écrivent votre fille Claudine", se souvient Pierre Van Hees. "Pour vous donner une idée de la manière intensive dont ils s'occupaient de l'affaire."

Le témoin X1 se présente à Neufchâteau

Mercredi 4 septembre 1996, le juge d'instruction Jean-Marc Connerotte de Neufchâteau, a un entretien avec l'adjutant de gendarmerie De Baets des finances, section (3e SRC) de la BSR de Bruxelles. De Baets est flamand. Il mène l'enquête sur la situation financière de Marc Dutroux. Le téléphone sonne. Une certaine "Tania de Gand" tente de faire comprendre quelque chose à Connerotte, mais son français est aussi incompréhensible que son flamand à lui. Connerotte passe le téléphone à De Baets. Via Tania, De Baets est mis en contact avec une jeune femme qui veut "dire des choses à propos de Michel Nihoul". Il apparaît rapidement que la jeune femme a beaucoup de choses à raconter. Etant donné qu'elle demande l'anonymat, elle est baptisée X1 dans le procès verbal.

"Nous sommes en face d'un abîme", déclare Marc Verwilghen quand il entend parler du témoignage de X1, fin 1996. Durant un débat télévisé, un journaliste du Soir prédit que la Belgique n'existera plus très longtemps. L'affaire Dutroux, déclare-t-il, n'est qu'un détail. Qui est X1? Une petite femme de vingt-sept ans, surprenante et pleine d'assurance, qui dévoile une biographie incroyable. Bébé elle a été confiée à sa grand-mère qui vivait à Knokke. Là, elle fut élevée comme une enfant prostituée. Jusqu'à dix ans, elle était livrée comme une marchandise dans des chambres d'hôtel de Knokke. X1 explique comment adolescente, elle apercevait ici et là ses violeurs à la télévision. Avec des titres de ministre, bourgmestre, baron ou administrateur-délégué de banques ou de sociétés importantes. Que ces individus la violent, dit

X1, cela était supportable. Les meurtres, voilà le vrai problème. Le plaisir de ces clients était accentué par l'angoisse de l'enfant. Leur jouissance la plus grande allait de pair avec l'angoisse la plus grande: l'angoisse de mort. Pour l'organisation et la protection de leur débauche, ces notables faisaient, suivant X1, appel à de petits criminels, comme son propre souteneur Tony, ou des personnages comme Marc Dutroux, Michel Nihoul et Bernard Weinstein. Que faire d'un tel témoignage, dans une période où le pays entier hurle? Enquêter, ordonne Connerotte.

Une chose surprend l'adjudant De Baets dès la première audition de X1, le 20 septembre 1996. Elle n'hésite pas. Avec une facilité déconcertante, elle peut nommer ses anciennes camarades de classe qui pourront confirmer son histoire (et qui le feront), elle donne les adresses secrètes de notables (qui correspondent), décrit leur intérieur (qui correspond), et parle de "Marc", ce pauvre maladroit qui, au début des années quatre-vingt, lui est passé sur le corps avec d'autres dont "Miche". "Dutroux avait deux bergers allemands", lâche X1. "Ils s'appelaient Brutus et Sultan". Plus tard, au cours d'un interrogatoire de Dutroux, on le questionne sur ses chiens. Dutroux prend peur et refuse de répondre. Michelle Martin ne se méfie pas. L'un des deux chiens vit encore — l'animal a gardé la maison de Marcinelle quand Julie et Mélissa y étaient enfermées. "Il s'appelle Sultan", dit Martin. Beaucoup d'informations sur Dutroux paraissent dans la presse ces jours-là. Le nom du chien n'est jamais mentionné. Comment X1 peut-elle le connaître?

Le journal secret

X1 sera, au total, entendue dix-sept fois. Chacune des ces auditions est filmée de la première à la dernière minute. Ceci se fait sur le conseil d'experts. X1 souffre de ce que l'on nomme en psychologie la dissociation. Pour se souvenir d'un événement traumatisant, elle doit aller chercher dans un coin de sa mémoire qu'elle a refermé. En parler, fait revivre à la victime l'événement traumatique. Mais X1 sait se protéger. Quand cela devient trop difficile pour elle, elle se tait — des heures durant, si besoin en est. Elle ne pleure jamais. "Ils ne m'ont jamais appris à exprimer mon chagrin" s'excuse-t-elle.

Dans la soirée du 13 novembre, durant sa cinquième audition, X1 laisse tomber le nom de Christine. Elle raconte comment la jeune fille, après avoir été torturée longuement, fut brûlée dans la cave d'un bâtiment en ruines, dans la région de Bruxelles. Cela s'est passé dans le sillage d'une orgie qui avait duré tout un week-end et au cours de laquelle — ajoute-t-elle plus tard — son propre bébé de cinq mois a été tué. Comme punition. Parmi les personnes présentes, X1 nomme Michel Nihoul, Marc Dutroux, Michelle Martin, Annie Bouty, Tony, Bernard Weinstein, un avocat bruxellois, un couple de Gand et "un inconnu".

Audition de X1 du 13 novembre 1996, procès-verbal numéro 116/990: "Ils ont tué Christine [...]. Dutroux et Nihoul l'ont attachée d'une manière spéciale. Je devais plonger un couteau dans son vagin [...] Ils me disaient que je devais la faire taire. Christine fut d'abord attachée sur une table [...]. Ils guidaient ma main, j'ai été obligée de l'étrangler, sinon, je subirais la même chose. Christine a été violée à plusieurs reprises. Ensuite on l'a détachée, pour l'attacher à nouveau. Ses pieds et ses mains ont été attachés ensemble dans son dos. Enfin, ils l'ont brûlée." A la fin de l'interrogatoire, X1 décrit la maison où cela s'est passé. Plus tard, elle donne plus d'explications à propos de ce qui a occasionné l'exécution punitive: "Dans le réseau, il y avait des filles expérimentées, comme moi, dont, dans leur plus tendre enfance les parents s'étaient distanciés. Il y avait également des filles qui étaient approchées par des adultes, et qui étaient introduites progressivement dans le réseau. Nous devions prendre ces filles sous notre protection. Si elles commettaient une faute, c'est nous qui étions punies. C'est comme cela que cela allait. Avec Christine cela n'allait pas du tout. Elle était perdue. Trois ou quatre mois avant sa mort, elle a fait la connaissance de Nihoul. Il lui a fait toutes sortes de promesses. Ce n'est qu'à la fin qu'elle a réalisé comment ça marchait vraiment. Elle voulait s'en aller, me disait-elle. Elle me dit qu'elle avait un journal intime caché quelque part. Je lui dis: parle à tes parents et demande leur de te protéger. J'ai alors commis

la stupidité d'en parler à une autre fille. Celle-ci venait de recevoir une raclée à cause de Christine et elle est allée parler à Nihoul du journal intime. Ils ont directement planifié l'exécution. Elle devait mourir, à titre d'exemple pour nous".

X1 dans sa huitième audition, 18 novembre 1996, procès-verbal numéro 116-991: "Nous avons été toutes les deux poussées nues dans une voiture. Après un voyage de vingt minutes nous sommes arrivés à un endroit avec beaucoup de mauvaises herbes et de décombres. Il y avait une drôle d'odeur, le sol était froid et humide [...]. Nous sommes arrivés dans une maison, à l'étage. Ensuite, nous sommes descendus dans une grande cave. Là, Christine a été détachée et puis rattachée, comme un lapin. Elle fut violée à nouveau et travaillée avec un couteau. [...] Il y avait des bougies. [...] L'une des personnes présentes la piqua à plusieurs endroits du corps avec un morceau de métal qu'elle avait chauffé au-dessus d'une bougie. A un moment donné, quelqu'un a épongé le sang de son vagin avec un Tampax. [...] A la fin l'avocat a perforé sa main avec une sorte de morceau de métal. Après, ils l'ont aspergée d'essence et ils y ont mis le feu."

A la fin de son audition, X1 dessine un plan de la maison où les tortures ont eu lieu, selon elle. Ce qu'elle dessine c'est le plan assez classique d'une maison de maître bruxelloise, un tas de décombres qui a dû être un jardin et une entrée vers une cave. Quelques détails sont frappants. Trois petites boucles dans la cuisine représentent des crochets de boucher. Les petits carrés sont deux tables en bois qui ont été abandonnées par les anciens propriétaires. Dans ce qui doit représenter le hall, X1 dessine une grosse ligne qui le traverse en diagonale. C'était une lourde buse en métal sur laquelle elle a trébuché en arrivant, expliqua-t-elle.

"Elle a été à cet endroit"

Pour qui veut se forger une opinion sur la crédibilité de X1, il est utile de savoir que les enquêteurs de la 3e SRC n'ont pas connaissance début novembre de l'enquête menée dans le passé par la PJ. Après avoir entendu X1 parler pour la première fois de "Christine", quelques hommes de la BSR ont fouillé dans les archives. Ils ont trouvé quelques vieilles coupures de presse au sujet du meurtre sur Christine Van Hees. Ce n'est pas là que X1 a pu trouver ce qu'elle raconte. La presse donne les versions les plus diverses à propos de la situation dans laquelle le corps a été découvert.

Le 4 décembre, les enquêteurs du parquet de Bruxelles vont chercher le dossier 84/85 du juge d'instruction Van Espen. Ce qu'ils découvrent les fait sursauter. Ils y trouvent une description détaillée des objets trouvés sur les lieux du crime. On signale entre autres des bouts de bougies et un Tampax imbibé de sang. Ce ne sont que quelques lignes d'un dossier qui, empilé, fait deux mètres. La version de X1, semble, sur certains points, plus précise que l'ancien dossier. Dans celui-ci il est dit à plusieurs reprises que Christine Van Hees a été attachée avec du fil de fer barbelé. Dans la plupart des articles de presse il était également fait mention de fil de fer barbelé. "Faux", dit X1, "c'était du câble électrique dont l'enveloppe était fondue." Les enquêteurs filent aux greffes du parquet de Bruxelles et retrouvent le câble. C'est un câble électrique dont l'enveloppe est fondue.

Dans le rapport d'autopsie on ne parle pas d'un objet métallique enfoncé dans les poignets de Christine. Après avoir feuilleté le dossier des jours entiers, l'attention d'un des hommes de la BSR est attirée par le procès-verbal 30.14.321/84, rédigé par la police d'Auderghem le soir du 13 février 1984. On lit: "Un clou est planté dans le poignet gauche." Quelque temps plus tard, ils retrouvent le clou au greffe. C'est un clou gigantesque. Pendant les vérifications, que les enquêteurs de la BSR effectuent, début 1997, il apparaît que le clou fit l'objet, à l'époque, d'une discussion entre les médecins légistes et les premiers hommes arrivés sur place. Le policier d'Auderghem De Kock dit avoir attiré l'attention des médecins sur le clou, mais ceux-ci lui auraient répondu qu'ils savaient comment on pratique une autopsie. Le pompier Norbert

Vanden Berghen et son collègue Yvan Leurquin sont entendus, treize ans après les faits. Eux aussi, parlent d'un clou et disent ne pas comprendre comment les médecins légistes peuvent l'avoir oublié.

Le 21 janvier 1997, José Ginderachter, 59 ans est entendu. Il est le fils de l'ancien exploitant de la champignonnière et a habité la maison de maître. Quand la déclaration de X1 est présentée à Ginderachter, celui-ci ne peut rien dire d'autre que: "Cette personne doit avoir été sur place."

Qu'il s'agisse des trois crochets à viande dans la cuisine, du motif des carrelages du sol, des deux tables de cuisine en bois, d'un tonneau à eau de pluie dans la cour ou de l'accès à la champignonnière: Ginderachter ne peut que confirmer. Sur douze points concrets, sa description correspond à ce dont il peut se souvenir de la maison. L'homme peut également expliquer sur quoi X1 a trébuché: "Cette buse dans le hall, c'était un morceau de l'ancien chauffage au sol, de la champignonnière, qui avait été mis à nu quand on avait enlevé le plancher."

En se faisant l'avocat du diable, on pourrait supposer que X1 soit passée un jour à Auderghem par hasard, dans l'ancienne champignonnière et qu'elle l'aurait visitée. Il vaut la peine de mentionner que X1, au moment des faits, avait quinze ans et habitait Gand. La champignonnière fut détruite un an plus tard pour faire place à un bloc d'habitations sociales. Même en ne se fiant qu'aux éléments matériels, il est difficile de conclure autrement qu'en disant que X1 devait être présente au moment du meurtre. Mais, ce qu'elle dit sur les auteurs du meurtre n'est-il pas trop incroyable? Dutroux et Nihoul, commettant un assassinat ensemble en 1984? Ne se sont-ils pas connus en 1995?

"Mesdames et Messieurs, nous n'avons pas besoin de X1 pour résoudre ce crime ", déclare un enquêteur de la 3e SRC devant les membres de la commission Verwilghen, assommés de stupeur lorsqu'il est entendu à huis clos en octobre 1997. L'homme a passé des mois à fouiller l'ancien dossier de la PJ. Sa conclusion est la suivante: "Les noms des auteurs désignés par X1, sont indiqués indirectement dans le dossier depuis 1984."

Ce qui suit repose sur des témoignages de 1984.

Ensemble à la patinoire

Dès les premiers jours qui suivent le meurtre, la PJ apprend par des camarades de classe que Christine Van Hees, dans les mois qui ont précédé sa mort, menait une double vie. Elle séchait les cours, pas seulement le matin du 13 février 1984 mais aussi toute la semaine du 20 au 25 janvier 1984. Elle reçut pour ce faire, sans que ses parents soient au courant, une attestation médicale du docteur Hallard. D'après ses amies, Christine sortait souvent la nuit. A propos de son cercle d'amis, elles désignent les unes après les autres, la piste du Poséidon, la patinoire à glace de Woluwe-Saint-Lambert. A la patinoire, Ariane M. se souvient que Christine a rencontré "un certain Marc de la région de Mons". Son frère la rencontra, peu avant sa mort, dans un café, avec un certain Marc (Plus tard, il reconnaîtra avec une certitude de 80 % Marc Dutroux plus jeune). Au cours du week-end qui précéda sa mort, Christine avait rendez-vous avec "un certain Marc", raconte une autre amie. Ce Marc roulait à moto. La PJ n'a jamais réussi à identifier le mystérieux Marc. Françoise Dubois, l'ancienne épouse de Marc Dutroux, peut dire aux enquêteurs, début 1997, qu'il fréquentait souvent les patinoires de Forest et de Woluwe-Saint-Lambert. "Il restait souvent tout le week-end à Bruxelles". Michelle Martin a rencontré son mari à la patinoire. Fin 1983 elle est en fin de grossesse. Dutroux, confirme-t-elle, lors d'un interrogatoire le 4 décembre 1996, partait souvent seul pour lier contact avec des jeunes filles. A cette époque il roulait sur une grosse moto.

Christine allait également nager fréquemment. Après, disent ses amies, elle prenait un verre à la cafétéria. Au premier étage du bassin de natation d'Etterbeek, une radio libre avait ses locaux. L'émetteur s'appelait Radio Activité. Fin 1996, l'émetteur est l'un des éléments clef dans l'enquête du parquet de Neufchâteau. Car le personnage central de Radio Activité n'est autre que Michel Nihoul. Radio Activité

apparaît à plusieurs reprises dans l'ancien dossier. Peu de temps avant sa mort, des amies de Christine l'ont aperçue à des fêtes qui étaient organisées là.

Lors de l'enquête sur Serge C., en 1984, c'est un collaborateur de Radio Activité qui venait régulièrement, offrir des "informations" aux enquêteurs de la PJ. Celles-ci semblaient souvent aller dans le sens de la piste des punks. L'homme de la radio bénéficiait de plus d'attention de la part des enquêteurs que le portier de dancing Freddy V. Celui-ci conseille "d'aller voir au café Les Bouffons, lieu de rencontre habituel des gens de Radio Activité". Le portier y a remarqué Christine Van Hees peu avant sa mort. Ce n'était pas vraiment un endroit pour une jeune fille comme elle, trouve Freddy V. Surtout quand on sait que Patrick Haemers y était également considéré comme un habitué.

Au milieu des années '80, le juge d'instruction Jean-Claude Van Espen ne pouvait évidemment pas savoir que des termes comme "un certain Marc" ou "Radio Activité", deviendraient un jour dans ce dossier d'énormes signaux d'alarme. Pourtant, il existe d'autres indices qui convergent vers le milieu de Nihoul. Le 27 avril 1987, la police d'Etterbeek reçoit un coup de téléphone. La conversation se déroule ainsi: — "Police d'Etterbeek? Excusez-moi Monsieur. Si vous voulez vous mettre au courant, allez voir au café Dolo, rue Philippe Baucq, au numéro 140." L'agent: "Qu'est-ce qui se passe là-bas?"

- "Vous pourriez peut-être en apprendre plus sur la Champignonnière."

L'agent: "Que voulez-vous dire?"

- "Sur le coin de la rue Philippe Baucq, le Dolo. Si vous y alliez de temps en temps, vous en sauriez plus sur la Champignonnière."

L'agent: "Pourquoi dites-vous ça, Monsieur?"

A ce moment la communication est interrompue. La conversation, enregistrée sur magnétophone, se trouve dans l'ancien dossier 64/85 (procès-verbal 33797, Police d'Etterbeek). Aucun acte d'enquête n'a jamais été mené en direction du Dolo. Il y aurait même eu d'autres raisons d'enquêter que celles évoquées jusqu'à présent. Peu après le meurtre, Muriel A. apprend que Christine a prétendu, auprès de ses parents, qu'elle dormait de temps en temps chez elle — ce qui n'est pas exact. Nathalie G. se souvient également qu'après une soirée, deux semaines avant sa mort, Christine l'avait suppliée de l'accompagner jusqu'à son domicile, "parce qu'elle avait peur de quelqu'un".

Eh puis, il y a Fabienne K. Elle déclare à la PJ de Bruxelles qu'elle voyait Christine chaque jour, sur le bus et que celle-ci lui avait dit faire partie d'un groupe de gens "plus âgés qu'elle" qui tenaient "des réunions secrètes". K met l'accent sur le fait que Christine ne parlait pas de punks ou de skinheads. Fabienne K., le 20 février 1984, dans le procès-verbal numéro 7112:

"Christine n'a jamais parlé de ceci avec des filles de sa classe. Elle m'a laissé entendre que, dans ce groupe, on pratiquait l'amour libre [...]. Elle m'a dit que ce groupe l'attirait et l'angoissait en même temps. Elle disait qu'elle voulait couper les ponts parce qu'il s'était passé des choses graves [...]. Christine avait un journal intime qu'elle cachait quelque part [...] Elle était entrée en conflit avec une autre fille du groupe. Elle se sentait très attirée par l'un des membres de la bande. Elle décrivait la bande comme ça: "Ce sont des cochons, mais je me sens bien avec eux. Elle me disait que quand on était entré dans ce milieu, on n'en sortait plus jamais. Si elle en parlait, ils la tueraient et ils mettraient le feu à sa maison. [...] Cela avait peu de sens, disait-elle, d'en parler à quelqu'un car personne ne la croirait".

Fabienne K. confirme son histoire en 1993 à la PJ, et encore une fois début 1997 aux enquêteurs de la 3e SRC. On n'avait donc pas vraiment besoin d'éléments nouveaux. X1 a, entre-temps, indiqué des adresses habitées selon elle par Annie Bouty et/ou Michel Nihoul en 1984. Les adresses ont été vérifiées et elles correspondent. Les gens de la BSR ont également repris la recherche d'autos portant un sigle en forme d'aigle. Et Marlène De Cockere, amie de Nihoul, avait acheté en avril 1983, une Mitsubishi Celeste avec un aigle peint sur le capot. Ce dernier élément, est le moins certain de la série de vérifications réalisées

par l'équipe de l'adjudant De Baets. En plein milieu de l'enquête sur cette voiture, De Baets et trois autres enquêteurs sont écartés de l'antenne de Neufchâteau à la mi-août. (voir encadré).

X1 n'a pas toujours été aussi précise, c'est certain. De Baets et son équipe ont travaillé de temps en temps de manière hâtive. Pourtant, les petites erreurs constatées lors de la "relecture" n'ont pas une importance telle qu'elles puissent mettre en doute la valeur de l'enquête. Ainsi, lors de la transcription des paroles de X1, ça ne se passe pas trop bien. L'adjudant Patrick De Baets et Philippe Hupez lui font dire dans un procès-verbal que "Bernard Weinstein" était également présent lors du meurtre de Christine. Sur la vidéo originale, cela se passe autrement. X1 parle "d'un homme dont je pense qu'il s'agit de Weinstein." Ce ne sont ni X1, ni Hupez et encore moins De Baets qui apportent cette correction. Elle est pourtant d'une immense importance. Bernard Weinstein était en prison en France jusqu'à fin 1985. Tout juste avant d'être renvoyés, les enquêteurs font encore une autre découverte à propos de Marc Dutroux. Le 15 février 1984, il ouvre un compte courant auprès de la banque du Crédit Professionnel du Hainaut. Dans les trois jours qui suivent, un total de 200.000 Bf sera versé sur ce compte. Le 15 février, c'est deux jours après le meurtre de Christine Van Hees.

Dans l'attente des résultats de la "relecture", le juge d'instruction Van Espen se concentre, depuis quelques semaines, sur une nouvelle piste: celle des punks bruxellois..

Comment on a "cassé" le dossier judiciaire de 1997 en le relisant

Bien avant qu'une discussion ne s'installe sur l'éventuel transfert des dossiers annexes de l'affaire Dutroux vers d'autres arrondissements judiciaires, un tel transfert avait déjà eu lieu le 27 janvier 1997 pour certaines parties du dossier 96/109 du parquet de Neufchâteau. Le dossier 96/109 est le dossier ouvert en son temps par le juge d'instruction Connerotte pour regrouper toutes les déclarations des victimes de faits de pédophilie. Quand un témoignage s'avérait avoir un lien avec une enquête judiciaire en cours sur un meurtre d'enfant, cette partie était transférée vers l'arrondissement concerné. Dans le cas de la champignonnière, il s'agissait de Bruxelles.

"Vous allez avoir des problèmes", prévint X1 quand ses enquêteurs pensèrent lui faire plaisir avec l'annonce du transfert. Tout indiquait pourtant que le retrait du dossier de Neufchâteau ne pourrait être que bénéfique, en termes d'efficacité. Si une déclarations de X1 peut être considérée comme significative, c'est bien cette prédiction.

Les choses deviennent difficiles pour X1

Les ennuis commencèrent avec les fuites concernant la lettre des juges d'instruction Leys et Van Espen adressées dès le 29 octobre 1996 aux diverses autorités judiciaires. Ces deux magistrats spécialisés dans les affaires financières, se plaignaient du fait que la section financière (3e SRC) de la BSR de Bruxelles ne travaillait plus que sur l'affaire Dutroux et quasiment pas sur les enquêtes financières. La raison pour laquelle Van Espen se plaignait, fin 1996, d'un manque de personnel pour ses dossiers financiers, mais reprenait en même temps la direction d'un dossier, qu'il décrivait comme "le clou de mon cerceuil" n'est pas claire. La première chose que découvrit Van Espen, à cette occasion, c'est une analyse rigoureuse de l'ancien dossier Van Hees par un membre consciencieux de la BSR. Dans cette analyse, l'enquête de Van Espen est décrite comme erratique. On voit que de manière constante, il a négligé toutes les informations indiquant la piste de Dutroux et de Nihoul.

Le 20 juin 1997, une réunion a lieu entre Van Espen, le commandant de gendarmerie Duterme (à la tête de l'antenne de Neufchâteau de la 3e SRC depuis fin 1996) et quelques enquêteurs. Les adjudants De Baets et Mertens, qui coordonnaient pratiquement les travaux de l'antenne, ne sont pas invités. Il y a une raison à cela. La réunion les concerne. Duterme et Van Espen prétendent que De Baets a falsifié un procès-verbal. Que s'est-il passé? Après la fin de l'audition du 18 novembre (voir plus haut), De Baets confronte X1 avec une série de photos. L'une d'entre elles est celle de Christine Van Hees. "Est-elle parmi celles-ci?", demande De Baets. X1 fait signe que oui "Voulez-vous la montrer?" X1 fait signe que non. Elle veut que l'audition s'arrête et elle ne veut plus regarder les photos" parce que tout revient". De Baets insiste. X1 se fâche. Elle veut rentrer chez elle. Elle ne veut plus du tout témoigner, dit-elle. Délibérément, elle désigne une autre photo. Dans son PV, De Baets écrit que "X1 a reconnu la photo de Christine", car au cours d'une audition ultérieure, X1 désignera la photo sans broncher.

Duterme parle pourtant de "faux en écritures". Van Espen ajoute encore une autre plainte. Il a découvert que De Baets a fourni une information sur Nihoul au conseiller Marique de la commission Verwilghen. Une faute de procédure, estime Van Espen. De Baets aurait dû demander sa permission. Le 22 juin, Van Espen exprime, dans une longue lettre au procureur Benoît Dejemeppe, "son souci à propos de la pollution de cette enquête".

Le parcours de la lettre de Van Espen, traduit l'ambiance dans laquelle baigne le dossier 96/109. Dejemeppe envoie la lettre au magistrat national Van Oudenhove, qui la transmet au ministre de la justice De Clerck. Celui-ci la transmet au procureur général de Liège, Thily qui estime qu'il s'agit d'une question bruxelloise. Elle la renvoie à Dejemeppe. Ce dernier, charge finalement le juge d'instruction Pignolet, d'une enquête pour faux en écritures "contre inconnu". Entretemps, diverses plaintes commencent à pleuvoir. A la PJ, le commissaire Marnette accuse le commissaire Suys et vice versa. En cause une déclaration de Suys devant la commission Verwilghen, erronément citée dans la presse. Le commissaire général De Vroom fulmine contre la BSR de Bruxelles parce qu'il pense y trouver la source de la folle histoire d'inceste à propos de sa fille. Au sein de la 3e SRC, Duterme ajoute une plainte contre De Baets pour la question de la photo. Tout ceci devient dans quelques journaux un micmac au milieu duquel De Baets est désigné comme le grand manipulateur y compris de la ridicule perquisition de la secte satanique Abrasax, des fouilles de Jumet et de l'affaire Di Rupo...

Pan a un "scoop"

Pignolet est chargé de séparer le bon grain de l'ivraie. Il garde surtout l'ivraie. De Baets n'a rien à voir avec Jumet, Abrasax, De Vroom ni Di Rupo. En étudiant de près le dossier 96/109, on s'aperçoit que De Baets notait soigneusement, dès le 6 décembre 1996 dans le PV 117.487, que le 18 novembre X1 avait désigné une mauvaise photo parce qu'elle s'effondrait. Van Espen et Duterme n'ont-ils pas remarqué ce PV. Le déluge de plaintes ferait presque oublier qu'il existe une enquête sur le meurtre de Christine Van Hees. Il semble effectivement que ceci soit devenu tout à fait secondaire. A un moment donné, il n'est plus question que de "méthodes d'enquête fautives et suggestives", le juge d'instruction Jacques Langlois, ordonne depuis Neufchâteau, une "relecture" de toutes les enquêtes qui ont été ouvertes au départ du dossier 96/109. Cette "relecture" — qui ne devrait prendre que quelques semaines — doit permettre d'établir si De Baets et son équipe ont effectivement influencé des témoins.

Le 21 août, l'hebdomadaire Pan (propriété de l'ex-Premier ministre Paul Vanden Boeynants) indique que De Baets et trois de ses enquêteurs de l'antenne Neufchâteau sont écartés de l'enquête. Pan titre: Verwilghen, Knokke-out — quelle que soit la signification de ceci. Le plus étrange, c'est que ce jour-là, aucune décision n'a encore été prise. Ce n'est que le 25 août que les quatre enquêteurs reçoivent du colonel de gendarmerie Brabant l'information qu'ils sont écartés de l'antenne, "provisoirement" et dans l'attente de la relecture. Aujourd'hui, le 7 janvier 1998, la relecture est toujours en cours. Le dossier 96/109 a déjà été relu deux fois. Après une première relecture (non-officielle), puis une deuxième, on entamait un troisième tour début juillet. Celui-ci est, selon les dernières nouvelles, quasi terminé et ne

permet pas du tout de conclure que X1 aurait été "aidée" pendant les auditions. Entretemps, la 3e SRC est divisée en deux camps qui sont à couteaux tirés et personne ne croit que les quatre enquêteurs pourront encore rejoindre l'antenne de Neufchâteau. Il ne semble pas non plus que quelque chose puisse encore sortir d'une quelconque enquête. Par la lecture, relecture et re-relecture du dossier confidentiel 96/109, tellement de copies ont circulé, que les auteurs des actes désignés par X1, doivent à l'heure qu'il est, en connaître le contenu, mieux que quiconque. Fin novembre, l'un des analystes de la gendarmerie laissait le dossier Van Hees entier, traîner dans le coffre de sa voiture, où il a été volé.

la jeune fille qui accoucha en secret

par Anemie Bulté et Douglas de Coninck
De Morgen 8 janvier 1998

Le corps de Carine Dellaert fut retrouvé le 24 septembre 1985 dans une fosse septique à Gand. D'après X1, la jeune fille aurait vécu en secret au sein d'un réseau, durant un an après sa disparition. Elle aurait été enceinte et aurait accouché d'un bébé. Le rapport d'autopsie et l'enquête menée à l'époque confirment l'histoire de X1 sur les points cruciaux. L'ancienne enquête a été rouverte, mais pour une durée encore incertaine.

Tôt le matin un ouvrier fit pénétrer son bulldozer dans l'arrière-cour d'un ancien café de marins "Le Neptune". Le café, qui se situe le long du canal Gand-Terneuzen, était abandonné depuis des années et il devait être rasé ce jour-là, le 24 septembre 1985. Le travail venait de commencer quand le chauffeur perdit le contrôle de sa machine. La roue arrière s'enfonça dans un trou, à côté des anciennes toilettes. Quand des ouvriers de Rhône-Poulenc se précipitèrent pour aider à redresser la machine, le couvercle de la fosse s'écroula. Ils scrutèrent le fond par curiosité. "Nous avons vu quelque chose qui flottait à la surface", se souvient l'un d'eux. "C'était un genou." Quelques heures plus tard, le quai Kuhlman grouillait de policiers agités. Dans la fosse, on retrouva les restes d'une jeune fille inconnue. Le corps était en position fœtale, ligoté avec du fil électrique blanc, pieds et mains liés. "Le corps était dans un état de décomposition très avancé", dit encore un policier. "Nous avons dû amener le squelette par fragments au labo." Il ne restait pas grand-chose des vêtements de la jeune fille. Une chaînette dorée à la cheville et un collier de perles avaient été préservés. Les bijoux déclenchèrent un signal chez le substitut gantois Nicole De Rouck. Elle pensa immédiatement à Carine Dellaert.

C'était une affaire étrange. Elle avait disparu le 30 août 1982. Brusquement. Sa sœur aînée était malade et alitée, son frère jouait dans la rue, sa mère était au travail. Le père, Emile Dellaert avait quitté la maison à 14 h. Quand la mère revint à la maison, Carine était partie. Pas de trace de lutte, pas de lettre d'adieu. Rien. Une semaine passa avant qu'Emile Dellaert n'aille signaler la disparition, le 7 septembre. C'est la raison pour laquelle il apparut immédiatement comme suspect. Aucune recherche ne fut quasiment entreprise. La protection de la jeunesse du parquet suivit l'hypothèse la plus plausible: fugue pour cause de tensions familiales. Des tensions, il y en avait. Les parents devaient divorcer quelque temps après. En décembre 1983, le juge d'instruction gantois Pieters ouvrait une enquête pénale contre Emile Dellaert. Il fut arrêté et passa deux mois en cellule. En janvier 1986, on le libérait faute de preuves. En 1989 il fut considéré comme blanchi de tout soupçon. Le dossier fut clôturé.

X1 reconnaît Clo, sa meilleure amie

Fin 1996, des choses étranges se passent dans les bureaux de la section financière (3e SRC) de la BSR de Bruxelles. Des enquêteurs de l'antenne de Neufchâteau entendent des témoins jusque tard dans la nuit. Les enquêteurs voient parfois leurs collègues sortir très pâles de ces interrogatoires.

La cause principale de ce trouble est le témoin X1. La jeune femme prétend avoir été victime d'un réseau qui, dans les années '70 et '80, abusait, torturait et tuait des enfants. "Beaucoup de filles, comme moi, n'ont rien connu d'autre", explique-t-elle. "Nous avons grandi là-dedans. Nous vivions dans une sorte de camp de concentration." Des pédophiles, X1 ne veut rien savoir. "Les hommes qui abusaient de nous n'étaient pas particulièrement attirés par les enfants. La seule chose qui les intéressait c'était de dépasser les limites au point de vue sexuel. Et pour cela les enfants étaient taillés sur mesure: ils se taisaient et faisaient ce qu'on leur demandait."

L'une des filles que X1 apprit à connaître dans le réseau était Clo. X1 lâche son nom durant son tout premier interrogatoire, le 20 septembre 1996. Clo, explique X1, n'était pas plus âgée qu'elle-même et venait également de Gand. Elle était sa meilleure amie et son meilleur réconfort dans ce monde secret. Tout comme X1, Clo menait une double vie. Elle allait normalement à l'école et ne pouvait parler à personne des endroits où elle était conduite le week-end. X1 rencontrait régulièrement Clo au cours d'orgies à Gand et parfois à Bruxelles. X1 ne peut pas dire grand-chose de plus sur Clo, excepté le nom de son école.

Au cours de son quatrième interrogatoire, le 25 octobre, X1 raconte que la jeune fille est morte il y a 13 ans. X1 donne une description détaillée d'une scène qu'elle aurait préféré oublier, mais qui la marquera pour le restant de ses jours. Elle situe les événements entre juin et décembre 1983. Clo est en fin de grossesse, elle décline. X1 la rencontre encore de temps en temps à une "fête", mais toujours à une certaine distance. Aucune des filles ne peut avoir de contact avec elle.

X1 déclare dans le procès-verbal 116.018, 25 octobre 1996: "Un jour mon souteneur est venu me chercher et m'a bandé les yeux pour m'emmener dans une maison près de Gand. Dans la maison il y avait trois autres personnes (X1 donne le nom de son souteneur, T., d'un avocat bruxellois et d'un bourgmestre flamand). T. me laissa derrière dans une chambre séparée où Clo était couchée sur un lit en pleines contractions. Je devais l'aider à accoucher. Clo saignait beaucoup et souffrait énormément. Je paniquais parce que j'étais seule et que personne ne venait m'aider. L'enfant n'arriva qu'après plusieurs heures. C'était un garçon. J'ai coupé le cordon ombilical et j'ai déposé l'enfant sur le ventre de Clo. A ce moment, T. rentra dans la chambre et emmena l'enfant tandis que je restais avec Clo. Elle perdait énormément de sang."

X1 ne peut que deviner ce qui s'est passé ensuite avec Clo, car elle doit quitter la maison. Des hommes qui se tenaient à l'arrière-plan toute la soirée, l'emmènent dans un restaurant chinois à Bruges. X1 pense que son amie est morte dans ses bras mais elle n'exclut pas que Clo ait encore vécu un moment et que l'horreur ne se soit poursuivie dans la villa.

Grâce à des recherches menées à l'école de "Clo", les enquêteurs de la BSR arrivent à deviner qui elle était. Après cela, les gendarmes de la BSR Patrick De Baets et Philippe Hupez, présentent à X1 une série de photos de classe de l'année 1981-82. X1 désigne non seulement la photo de Carine Dellaert, mais elle montre également une autre photo. D'après X1, il s'agit de V. (elle donne son prénom). Elle ajoute: "Elle aussi ils l'ont supprimée. Clo m'avait dit qu'elle s'appelait V.."

X1, durant son interrogatoire du 25 octobre 1996, procès-verbal 116-018: "Ca s'est passé dans une maison de Gand. Clo y était aussi [...] Ils l'ont torturée avec des couteaux et des ciseaux. Quelqu'un à cassé une bouteille et frotté les éclats dans son vagin. Ensuite ils l'ont malmenée à plusieurs endroits avec des lames de rasoir."

Après cet interrogatoire ils ne savent plus où ils en sont au 3e SRC. Que se passe-t-il? X1 a réussi à sortir d'une série de vingt photos, celles de deux jeunes filles qui sont mortes peu après. Après quelques recherches, les enquêteurs tombent, non seulement sur l'ancien dossier du meurtre de Carine Dellaert,

mais également sur des données concernant la deuxième jeune fille. Elle s'appelle effectivement V. et elle est décédée au milieu de l'année 1983 à Gand. En ce qui concerne la liste des auteurs présents selon X1, certains détails sont remarquables. En plus de Michel Nihoul et d'une femme qui fut arrêtée dans l'affaire Dutroux, X1 nomme son souteneur T., l'avocat et le bourgmestre cités précédemment, ainsi qu'un entrepreneur de Flandre occidentale et son fils. X1 ne peut établir de lien entre toutes ces personnes, en dehors du fait qu'elle les a rencontrées à plusieurs reprises dans des orgies. Les enquêteurs effectuent quelques recherches qui déterminent que toutes les personnes présentes ont, d'une manière ou d'une autre, des liens professionnels, qui n'apparaissent pas au premier abord. Le nom de l'homme qu'elle désigne comme le "souteneur" de Clo est également remarquable. En effet, il apparaissait déjà comme suspect dans l'ancien dossier du parquet de Gand. L'homme est connu pour une série de faits de délinquance sexuelle.

Le rapport Timperman

Quand les hommes politiques émettent aujourd'hui des considérations sur le schisme entre 'croyants' et 'non croyants', ils ravivent un débat qui est né fin octobre 1996 à la 3e SRC. L'histoire de X1 déclenche des réactions qui sont loin d'être rationnelles. Le procureur Michel Bourlet somme les enquêteurs de ne pas s'arrêter à la question de savoir s'ils croient l'histoire ou pas, mais de faire leur travail en toute objectivité. D'après le récit de X1, il semble que Carine Dellaert ait vécu encore un an, après sa disparition, enceinte et cachée. Ceci doit être démontrable d'une manière ou d'une autre. Un détail est troublant. Carine Dellaert a disparu l'avant-dernier jour des vacances scolaires en 1982. Pour "placer" un enfant dans un réseau, cela semble une date idéale.

Si la recherche des meurtriers de Carine Dellaert n'a pas, à l'époque, donné grand-chose, ce n'est certes pas à cause du docteur Timperman. Dans un rapport d'autopsie de quarante pages, il énumère toutes les particularités qu'il a relevées sur les restes du corps. Sur la date du décès, Timperman n'a pas osé se prononcer, en raison de l'état du cadavre. Une de ses constatations fit tout d'abord douter de l'identité de la victime. La jeune fille de la fosse était beaucoup plus corpulente que Carine Dellaert. Elle portait un soutien-gorge bonnet 90C — quelques tailles de plus que Carine. Le Professeur Timpermans trouva l'explication pour cette anomalie. Nous citons son rapport du 24 septembre 1985:

- "A hauteur du bassin on trouve un petit morceau de tissu mou et ligneux. C'est un morceau de crayon laminaire, un accessoire de médecine ancienne qui servait à dilater le col de l'utérus pour faciliter la délivrance d'un enfant. Cette instrument n'est plus utilisé que très rarement car il provoque des douleurs importantes chez la mère."
- "Présence dans le soutien gorge d'un petit carré de gaze, qui indique un gonflement des seins et une perte de liquide. Ceci est fréquent chez les nullipares (femmes qui sont enceintes pour la première fois)."

Tout indique que la jeune fille a du vivre encore huit à neuf mois après sa disparition. Timperman décrit également les objets trouvés dans la fosse. Au total il y en a dix-neuf, essentiellement des pièces de monnaie et des bijoux. Mais également:

- "Deux lames de rasoir de marque Gillette."

Quand les gens de la BSR reçoivent, fin 1996, le rapport Timperman, ils décortiquent immédiatement ce que la presse, en 1985, a pu écrire au sujet de la découverte de Carine Dellaert. Pas un mot sur sa grossesse. Même pas dans le plus petit entrefilet paru après la disparition de Carine en 1982. Personne n'a remarqué une grossesse.

X1 a parlé de lames de rasoir dans son témoignage sur V., mais pas au sujet de Carine Dellaert. Il est remarquable que X1 — bien avant que le rapport Timperman n'atterrisse à la 3e SRC — décrivait d'autres scènes sadiques où les lames de rasoir étaient mentionnées comme *modus operandi* habituel. "Pour certains, c'était visiblement leur jouet préféré."

La mort de V.

X1 décrit également une série d'adresses où Clo et elle auraient été abusées, au début des années '80. Le 29 septembre 1996, au cours de la deuxième de ses dix-sept auditions, elle décrit un bar à la Drongensesteenweg, qui se trouve tout près du domicile de la famille Dellaert. Le bar n'existe plus aujourd'hui. Les enquêteurs trouvent pourtant la liste des exploitants. Plus tard, X1 désigne une maison de Waarschot comme l'endroit où est morte Clo. Rien n'indique qu'à cette adresse, quinze ans plus tôt, était domiciliée une firme. Hasard ou non: parmi les associés figure le nom d'un des exploitants du bar de la Drongensesteenweg.

Fin 1996, le dossier Dellaert est rouvert auprès du parquet de Gand. L'acte de décès de V., la seconde fille, est retrouvé entretemps. Il est mentionné que la jeune fille est décédée des suites d'un cancer. Le formulaire C3 est rédigé par deux neurologues qui sont accusés par X1 de faire eux-mêmes partie du réseau. En observant T., le souteneur de X1, les enquêteurs constatent qu'il entretient des contacts avec le père de V.

Dés le 28 octobre 1996, les enquêteurs demandent l'autorisation d'exhumer le corps de V.. Cette autorisation n'arrivera jamais. Au début des vacances d'été le parquet de Gand reçoit des nouvelles de Bruxelles. Le juge d'instruction Van Espen et le commandant de gendarmerie Duterme émettent les plus grands doutes sur la manière dont X1 est interrogée. Le procureur gantois Soenens en est informé et lance un appel au calme. Il veut voir confirmer la crédibilité de X1, par exemple par l'évolution ultérieure de l'affaire Van Hees. L'attente commence. Le parquet gantois a transmis l'enquête à la BSR de Gand, mais là également on distingue rapidement deux camps et le moulin à rumeurs tourne à plein régime à propos de X1. L'annonce de l'article du Morgen a provoqué une certaine inquiétude au parquet de Gand. Le Procureur Soenens nous a assuré que "des devoirs d'enquête ont été rédigés" et que pour fin janvier une "réunion de coordination est planifiée" entre tous les parquets où des enquêtes ont été ouvertes sur base du témoignage de X1.

Le 23 décembre '96' treize perquisitions sont prévues

Par Anemie Bulté et Douglas de Coninck
De Morgen 8 janvier 1998

Le 23 décembre, l'antenne Neufchâteau de la gendarmerie avait prévu une série de treize perquisitions à travers tout le pays. Le plan n'a jamais été exécuté, et après coup, on le déplora. Contrairement aux bruits qui ont circulés à l'époque dans les milieux policiers et judiciaires, il n'a à aucun moment été question d'arrestations dans les "milieux haut-placés". Le but de l'opération consistait principalement à contrôler quelques données de base du témoignage de X1 et à mettre sur la sellette des suspects dans l'affaire du meurtre de Christine Van Hees.

X1 prétend que lorsqu'elle avait quatorze ans, elle a accouché d'un enfant et que celui-ci a été tué "pour le plaisir" dans le cadre d'un réseau. X1 a désigné des gens qui la connaissaient avant et qui peuvent témoigner de l'existence éphémère (cinq mois) de l'enfant: des voisins ou d'autres personnes qui ont dû voir l'enfant. X1 prévoyait toutefois "que ces gens ne voudraient certainement pas parler". Grâce à une action-éclair à l'échelle de tout le pays, on espérait faire la lumière sur l'affaire. On comptait que pour peu que l'histoire tienne, au moins une personne parlerait. A l'audition d'anciennes amies d'X1, il était déjà apparu que des choses graves s'étaient passées chez elle. Dans le quartier où elle avait passé son enfance, peu de gens semblaient être prêts à collaborer avec l'enquête. Cela allait même si loin que les enquêteurs du 3e SRC entrèrent en conflit avec la police communale de l'endroit. [NdT: Knokke]

Lorsqu'en décembre 1996, le parquet de Neufchâteau, au milieu d'un immense tapage médiatique, entama les fouilles dans l'ancienne mine de charbon de Jumet et fit une descente dans la secte satanique Abrasax, il apparut à beaucoup d'observateurs que l'enquête était complètement à côté de la plaque. C'était donc ça la grande action spectaculaire sensée semer le désordre jusque dans les cercles du pouvoir?

La perte de prestige de Neufchâteau ne resta pas sans conséquence et contribua à la disqualification du dossier 96/109 (déclarations des témoins X). Dans les discussions sur l'affectation des hommes et des moyens, on fit des gorges chaudes sur Jumet et Abrasax plutôt que de réfléchir à la suite à donner aux informations de X1.

Grâce au travail d'investigation d'une équipe de jeunes gendarmes, on découvrit le 5 mars 1997 à Ixelles le corps de Loubna Benaïssa. résultat: la haute hiérarchie de la gendarmerie apparut en grande partie dédouanée dans le rapport de la commission Verwilghen en ce qui concerne les anciennes enquêtes sur Dutroux. Après qu'on eût dit pendant des mois aux interrogateurs de X1 qu'ils étaient "la bouée de sauvetage" pour une hiérarchie de la gendarmerie bien compromise, tout-à-coup, ce n'était plus le cas. Le plan d'action du 23 décembre prit de l'ampleur au mois de février; on parla d'une série de 47 descentes (et il n'était toujours pas question d'importuner des notables). Il y eut entretemps tant de nouvelles pistes qu'on pensait que la grande opérations apporterait une réponse définitive sur la valeur du témoin X1. Le commandant Jean-Luc Duterme, qui fin '96 fut nommé à la tête de l'antenne de Neufchâteau fit retravailler le plan des 47 descentes jusqu'à obtenir un scénario minimaliste avec deux perquisitions. Finalement, une seule fut entreprise: chez X1 elle-même. Elle ne livra pas la moindre indication sur la combine qui selon certain devait être à la base de ses déclarations. En attendant, néanmoins, presque toutes les enquêtes basées sur le dossier 96/109 ont été mises en veilleuse.

Une relecture plus fautive que les auditions

par Annemie Bulté et Douglas De Coninck

De Morgen 8 janvier 1998

Quelle est la valeur de cette notion de 'relecture'? La rédaction du *Morgen* a reçu un exemplaire d'une première "relecture" des déclarations du témoin X1, présentée au juge d'instruction Van Espen le 2 juillet 1997. Le rapport, qui compte six pages, est entre autres à la base de la décision d'écarter l'équipe de la BSR dirigée par Patrick De Baets. Le contenu de ce rapport a été largement cité par ceux qui veulent démontrer que les déclarations de X1 ont été 'téléguidées' par ceux qui l'interrogeaient, et que le témoin en question n'est pas crédible. La comparaison avec le dossier montre que la 'relecture' souffre du mal même qu'elle prétend combattre.

Le rapport des membres de la BSR, Noller, Verhaeghe et Dernicourt est basé sur trois des dix-sept auditions du témoin X1, qui ont eu lieu entre septembre '96 et juin '97. Les enregistrements vidéo de ces auditions, n'ont pas été visionnés par les auteurs du rapport. Ils se sont contentés de reprendre certains passages de la traduction française des auditions.

Exemple: "Au fur et à mesure de l'avancement des auditions de X1, ses déclarations sont rectifiées. Ainsi, X1 parle d'une hache qui est transformée plus tard par les enquêteurs en couteau." Réflexion pertinente, semble-t-il. Sauf que X1 n'a jamais prononcé le mot 'hache'. Les enregistrements vidéo (en néerlandais) montrent qu'elle

parle "d'une sorte de tisonnier" avec lequel l'un des bourreaux torturait une victime. Comment un tisonnier se transforme-t-il en hache c'est un mystère, mais on peut difficilement rendre X1 responsable des erreurs de traduction. Les relecteurs ont aussi négligé de noter que dans une autre déclaration sur la même scène, X1 parle simplement "d'un objet métallique".

D'autres bévues furent commises lors de la transcription des déclarations de X1. Ainsi elle parle à un moment donné d'un serpent constricteur [wurgslang] que l'on dépose sur le corps d'une victime. Dans la traduction française, ceci devient "un boa constrictor". Petite erreur de langage qui peut faire une différence de dix mètres.

Les auteurs du rapport cherchent également des exemples pour prouver que les enquêteurs ont posé des 'questions suggestives'. "On demande à X1 de décrire Nihoul. On lui demande si Nihoul portait 'de vieux vêtements', ce qui serait suggestif. Au sein de l'antenne de Neufchâteau, ce type d'exemple a donné naissance à de longs débats sur la question de savoir quelles questions on peut poser à un témoin comme X1. L'une des tendances répond que la seule question qu'un policier puisse poser est: "Qu'avez-vous à déclarer?".

X1 fit ses premières déclarations sur le meurtre de la champignonnière d'Auderghem le 31 octobre 1996. Plus d'un mois avant que les gens chargés de l'interroger n'aient accès à l'ancien dossier du meurtre (4 décembre). A cette date, X1 avait déjà donné la plupart des détails sur le crime: le clou enfoncé à travers le poignet de la victime, le Tampax utilisé par l'un des tortionnaires, la description détaillée des lieux. La première relecture ne donne aucune explication de la connaissance de ces faits par X1.

L'argument ultime des auteurs du premier rapport de relecture pour affirmer l'impossibilité que X1 ait assisté au meurtre de Christine Van Hees, est le suivant: "Elle était ailleurs ce jour-là." Ils n'indiquent pas sur quoi ils se basent pour avancer cette thèse catégorique. D'après nos informations, il s'agit de la liste des présences de l'école où X1 était inscrite à l'époque. X1 a dit à plusieurs reprises, au cours de ses auditions, qu'il y avait peu de contrôle des absences dans son école et qu'elle brossait la moitié du temps.

Le rapport de "relecture" du 2 juillet 1997 a circulé dans de nombreuses rédactions de journaux. Ce que le document ne mentionne pas, c'est son devenir: il a été jugé trop subjectif. En août 1997 le juge d'instruction Langlois, ordonnait une nouvelle 'relecture' du dossier 96/109, et plus particulièrement des déclarations de X1. Cette deuxième relecture n'est toujours pas terminée. Début janvier, le porte-parole de la gendarmerie Els Cleemput a laissé entendre que la fin de cette relecture pouvait être attendue "dans quelques semaines". Marc Verwilghen a fait allusion à un "remarquable parallélisme" entre la durée de lecture de la BSR bruxelloise et le délai imparti à sa commission d'enquête. La fin de la relecture avait en effet été promise pour fin décembre. Mais entretemps, le mandat de la commission était prolongé jusqu'au 15 février.

Van Espen dessaisi du dossier de la Champignonnière

par Douglas De Coninck -
De Morgen 9 janvier 1998

Le juge d'instruction Jean-Claude Van Espen n'est plus en charge de l'enquête sur la mort de Christine Van Hees. Son impartialité a été mise en cause du fait qu'à l'époque du meurtre, il était l'avocat d'un des suspects actuels, Annie Bouty. C'est aussi Van Espen qui avait pris l'initiative de faire écarter l'équipe d'enquêteurs qui travaillaient sur les déclarations du témoin X1.

La semaine passée, l'hebdomadaire Télé-Moustique publiait la copie d'une ordonnance de la chambre du conseil auprès du tribunal de première instance de Bruxelles datant de juin 1984. Il ressort de manière irréfutable de ce document que Van Espen a été le conseil d'Annie Bouty à l'occasion d'une contestation dans une querelle de ménage entre elle et son ami Michel Nihoul. Tous les deux sont considérés depuis le 27 janvier 1997 - avec Marc Dutroux - comme les suspects principaux dans l'enquête sur le meurtre, il y a quatorze ans, de la jeune bruxelloise Christine Van Hees (seize ans).

Lorsque mardi de la semaine passée, De Morgen demandait à Van Espen s'il reconnaissait avoir été un jour l'avocat d'Annie Bouty, il répondait, de façon catégorique: "C'est un mensonge éhonté, je n'ai jamais, jamais défendu Annie Bouty. "Et lorsque nous lui avons donné les références exactes de l'ordonnance en question, il changea brusquement de ton: "Peut-être l'ai-je défendu une fois pour remplacer un autre avocat; ça, c'est bien possible. "

Jos Colpin, le porte-parole du parquet de Bruxelles faisait savoir hier que Van Espen avait été l'avocat d'Annie Bouty le 13 décembre 1983. Nous avons ainsi deux dates différentes où Van Espen a été l'avocat d'Annie Bouty.

Même si l'on met de côté le fait d'avoir été le conseil d'Annie Bouty, la personne de Van Espen était devenue sujet à controverses dans l'enquête sur le meurtre de la champignonnaière d'Auderghem. C'est sous son impulsion que l'équipe d'enquêteurs de l'adjudant de gendarmerie Patrick De Baets a été écartée, le 25 août de l'année passée de l'antenne Neufchâteau au sein de la BSR de Bruxelles (3e SRC). Van Espen accusait les trois enquêteurs de travailler de manière "subjective ", lors des auditions du témoin X1 qui accréditent la piste de Dutroux, Nihoul et Bouty. Aucune preuve na été donnée à ce jour qui conforte les soupçons sur l'attitude des enquêteurs.

On ne disposait hier d'aucune information claire sur la façon dont a été prise la décision de dessaisir Van Espen. C'est Etienne Vandewalle, le président du tribunal de première instance de Bruxelles, qui aurait tranché. D'après ce que l'on dit, ce serait Van Espen lui-même qui aurait mis la question à l'ordre du jour du tribunal, mais déjà hier soir, une toute autre version circulait. Dans son ordonnance, le juge Vandewalle constatait qu'il n'y a "aucune remarque à faire "sur le travail du juge d'instruction Van Espen et que sa relation professionnelle avec Annie Bouty n'était pas en soi une cause suffisante de dessaisissement, mais, que la publicité faite par la presse à cette affaire menaçait d'hypothéquer la sérénité de l'enquête. L'entière du dossier est maintenant entre les mains du juge d'instruction Damien Vander-meersch.

Par ailleurs, d'autres éléments affaiblissent la position de Van Espen dans le dossier de la Champignonnaière. L'homme était à l'époque le beau-frère de Philippe Deleuze, le politicien du PSC dont Michel Nihoul orchestrait les campagnes électorales. Dans le dossier judiciaire à charge de Nihoul à Neufchâteau, on trouve encore une déclaration hautement significative de Nihoul lui-même. Lors d'une audition le 8 octobre 1996, Nihoul lâche qu'il a connu Van Espen "à l'époque où celui-ci travaillait occasionnellement pour le cabinet d'avocats d'Annie Bouty et de Philippe Deleuze. "

Interview de Regina louf, témoin X1 de Neufchateau

par Annemie Bultéet Douglas De Coninck
de morgen 10 janvier 1998

Comment l'avons-nous approchée? Début novembre, nous lui avons écrit. Le matin suivant, le GSM sonne: "Bonjour, c'est X1". Une voix claire, "Je trouve cela fort que vous m'ayez trouvée". Nous, cherchant le ton qui convient: "Vous semblez gaie, mais vous ne l'êtes probablement pas". Eclat de rire: "Oh, l'image qu'ils préfèrent avoir d'une victime est celle d'un petit tas de misère qui disparaît dans un coin sans plus oser dire un mot. J'ai dépassé cette phase. Eh oui, je me soutiens grâce à l'humour. C'est permis? " Quelques jours plus tard a lieu la première des six rencontres. Ce sont des soirées qui se terminent au petit matin où ses poses rieuses se transforment parfois de manière inattendue en vagues d'amertume, de colère ou de culpabilité. Après chaque conversation, elle nous glisse un paquet de notes: l'histoire de sa vie, en épisodes. "La nuit, de toutes manières, je ne ferme pas l'œil alors j'écris constamment" .

Au cours de la quatrième conversation, il semble qu'il y ait de l'eau dans le gaz au domicile de la famille X1. Son mari avait congé et il pensait lui faire plaisir en ramassant les crottes de la cages des chiens. Il a reçu la litière du chat à la tête. "De la litière usagée, précise-t-il". "Je ne peux rien y faire, dit-elle, si quelqu'un touche au programme de ma journée, je deviens furieuse. Il doit apprendre à ne pas toucher à ces crottes". Il rit et désigne les bras de sa femme. Elle rit aussi: "Et si rien ne change, alors je coupe". Des chiens donc. Nous sentons leur présence mais nous n'arriverons jamais à les compter. Les enfants oui, il y en a quatre. "Chaque enfant que l'on m'a pris je voulais le remplacer", dit-elle d'un air recueilli. Nous avons lu cela dans les dossiers mais c'est différent de l'entendre de sa bouche.

Sauf dans les médias, elle préfère être appelée Gini. En janvier 1969, elle voit le jour à Knokke. Elle n'a pas encore appris à parler quand sa grand-mère, chez qui elle passe la plus grande partie de son enfance, "l'initie " . Sous la tutelle de sa grand-mère, elle grandit comme une enfant prostituée. Elle est prêtée à ceux qui la désirent et louent une chambre dans l'un des hôtels où sa grand-mère la place. Le groupe de clients reste relativement restreint, mais cela change lorsqu'à l'âge de dix ans elle quitte Knokke pour aller habiter chez sa mère à Gand. Elle découvre que sa mère, dans sa jeunesse, a vécu les mêmes choses qu'elle-même et s'est mise maintenant de l'autre côté de la barrière. Maman chérie à une relation avec T., un souteneur de Borgerhout. Gini l'a connu comme fournisseur d'enfants pour des orgies. Un jour sa mère lui laisse entendre qu'elle a été vendue à T.. Plus tard, elle apprend le montant de la vente: 120.000 francs. T. introduit Gini dans le circuit de Gand, Bruxelles et Anvers où les choses prennent une tournure beaucoup plus violente qu'à Knokke.

Au cours de ses interrogatoires X1 évoque les snuff movies, des assassinats de bébés et même des parties de chasse au cours desquelles des enfants nus courent dans un parc et sont achevés à l'arbalète. Elle dit qu'elle a appris à comprendre ce qui pousse les clients à ces folles extrémités: une sorte de dépendance au pouvoir, au pouvoir de décider de la douleur, de la vie et de la mort. Elle parle d'hommes d'affaires, de politiciens connus et moins connus, de magistrats, de médecins et de pères de famille. X1 lie connaissance avec une série d'enfants qui, comme elle, tournent depuis des années dans le réseau. Jusqu'à ce qu'ils deviennent trop âgés et/ou que l'on considère qu'ils parlent trop. La plupart, dit X1 devaient être rentables jusqu'à leur dernière souffle.

Comment se fait-il que tu aies survécu?

Lui: "Hum, hum. "

X1 (riant) "Grâce à lui donc".

Lui: "Elle est assez têtue".

X1: "Depuis toute petite, j'ai développé un fort instinct de conservation. Mon père était un Indien du Canada qui avait atterri à Knokke et en était reparti. C'est peut-être dans mon sang. J'étais petite et dure et j'avais une grande résistance à la douleur. Mes blessures guérissaient rapidement. C'est la raison pour laquelle, au début des années 80, je valais beaucoup d'argent. Je suis arrivée naturellement dans la branche S.M.. Des scénarios ont été écrits pour des films où je devais jouer.

" Toutes ces années j'ai pu survivre grâce à l'observation attentive des auteurs de ces actes, en m'imprégnant la tête de leurs codes internes. Pour donner un exemple, T. vient me chercher un soir et me dit: "On va chez Frans, tu sais qui est Frans? " "Oui", dis-je. Pendant une demi-heure il ne dit rien. Puis il s'arrête et me flanque une terrible raclée. Eh bien, je vous assure qu'après cela, vous ne direz plus jamais que vous savez qui est Frans. Vous ne connaissiez tout simplement plus Frans. Enfin, un jour de novembre 1984, T. me dit: 'Quand tu auras seize ans tu pourras venir habiter chez moi'. Il était inutile de me donner plus d'explications. Mon tour arrivait. De toute cette génération de fillettes de la période 1982-84, j'étais la seule survivante. J'étais une enfant prostituée, je ne manquerais à personne. Personne ne déposerait plainte - ma mère encore moins que les autres. Donc, je me mis à réfléchir: je dois trouver le plus rapidement possible un amoureux et l'aimer si intensément que je lui manquerai. Cela devait aller vite, je n'avais plus que trois mois. Je l'ai trouvé (elle rit). Regardez, il est encore ici". Lui: "Et je ne savais rien de tout ceci".

X1: "C'était un pari énorme. J'ai convaincu T. que mon ami était au courant de tout. Ils m'ont mise sous forte pression pour que j'arrête la relation. T. m'avait donné un petit cheval, Tasja. J'étais folle de lui. T. n'avait pas acheté ce petit cheval pour me faire plaisir, mais seulement pour augmenter son pouvoir sur moi. Si je me comportais bien, il ne serait pas abattu, disait-il. C'était un choix déchirant: Tasja ou lui. Mais je savais que, si je voulais survivre, je devais perdre Tasja. Et un jour l'écurie fut vide. "

Grâce à lui vous avez pu quitter le réseau?

X1: "Pas tout de suite. Nous nous sommes mariés rapidement et j'essayais d'être enceinte. Je réglais ma vie de manière à être le plus possible auprès de lui. Mais ça ne réussissait pas toujours. Il devait encore faire son service militaire. J'espérais qu'ils me laisseraient tranquille s'ils voyaient que je me construisais une autre vie sans les mettre en danger. Quelle erreur ! Un jour, j'étais seule à la maison avec le bébé qui avait quelques mois, ils étaient devant la porte, T. et Miche, Nihoul donc. Ils venaient me rappeler mon devoir de silence, et ce n'était possible que d'une seule manière: en me rendant complice. J'étais majeure et je devais les accompagner, tandis qu'un "chien de garde " resterait près de mon bébé. Il ne se passerait rien avec l'enfant, me dirent-ils, tant que j'obéirais. "Tu sais, la mort subite du nourrisson arrive bien plus souvent qu'on ne le pense. Et si cela t'arrive deux ou trois fois, ils vont commencer à poser des questions sur la mère". Je devins folle. Je ne pouvais pas perdre encore un enfant. Après, cela à encore duré des années. Ma mère les tenait au courant des absences de mon mari qui gagnait sa vie comme camionneur. Quand il rentrait à la maison, j'étais recroquevillée dans un coin, paralysée par l'angoisse". Lui: "Je pensais qu'elle était dépressive à cause de ces choses du passé. Mais elle ne m'avait jamais raconté que les menaces continuaient". X1: "T. s'est inscrit à la VUB comme étudiant libre en psychologie. Ça montre à quel point ils étaient préoccupés par leur système de sécurité. C'était un camp de concentration. J'ai connu des filles qui organisaient sans le savoir leur propre fête d'adieu. J'en ai entendu d'autres dire: "Moi ils ne m'auront pas, je fuirai. Mais, leur pouvoir était infini " ..

Quand cela s'est-il définitivement arrêté?

X1: "En juin 1995 j'ai vu T. pour la dernière fois. Dans les mois qui ont suivi, j'ai eu peur qu'il revienne. Il ne téléphonait plus. Il est alors arrivé un moment où, tout doucement, j'ai commencé à réaliser: c'était vraiment fini. Je suppose qu'il y a eu un changement de pouvoir au sein du réseau. Les souteneurs de l'époque avaient formé de nouveaux souteneurs et formateurs. Ces nouveaux individus, je ne pouvais pas les connaître. Exactement ce que je pouvais désirer ! J'étais convaincue d'une chose: j'allais enfin commencer à vivre et je ne parlerais jamais, jamais ! "

Tu l'as fait finalement.

X1: "Oui, sur les conseils de mon amie, Tania. Je pourrais l'étrangler (elle rit). Elle connaissait mon histoire dans les grandes lignes, mais je ne lui avais jamais cité de nom - je ne l'ai jamais fait jusqu'à la

fin de 1996. Ce devait être le 17 août. Nous regardions la télévision ensemble. Il est apparu: Miche, sur les marches du palais de justice, hué par une bande de jeunes loups. Je me recroquevillai. Tania remarqua qu'il se passait quelque chose. 'Tu le connais?' Je fis signe que oui. Tu sais, je ne connaissais même pas son nom de famille. Je me souviens d'avoir pensé dans mon for intérieur: Nihoul, c'est vraiment un nom pour lui.

" J'ai été bouleversée par l'attention permanente sur l'affaire Dutroux. Je n'ai jamais cru en Dieu mais quand j'ai vu les images de la libération de Sabine et de Lætitia, je me suis engouffrée dans la salle de bains. Sans vraiment en avoir conscience je me suis agenouillée devant le miroir et j'ai commencé à prier: ' Merci mon Dieu, merci ! Enfin ! Enfin ils ont pu en libérer deux ! ' Les policiers qui ont fait entrer Sabine et Lætitia dans une voiture, c'étaient les chevaliers blancs dont j'avais rêvé pendant toutes ces années. Pour moi, ils ne sont jamais venus. Chaque fois que T., ivre mort, roulait vers la maison j'espérais qu'il y ait un contrôle anti-alcool. J'entends actuellement parler régulièrement de ces actions, mais elles n'existaient pas à l'époque".

" Toute la nuit, Tania et moi, nous avons parlé. Elle trouvait que je devais aller à Neufchâteau. Je disais qu'elle était folle. Personne ne me croirait. D'autre part, je me sentais aussi coupable que Miche. Je me voyais déjà avec un gilet pare-balles sur les escaliers de Neufchâteau. Tania insistait. A la fin, nous avons atteint un compromis. Elle téléphonerait à Connerotte et dirait qu'elle connaissait quelqu'un qui savait beaucoup de choses sur Nihoul. Elle raconterait tout. Mais seulement sur Nihoul. Moi je ne voulais rien avoir à faire avec cela. Le 4 septembre elle téléphona à Connerotte. Celui-ci lui envoya l'adjutant de gendarmerie Patrick De Baets chez elle. Il ne croyait rien de ce qu'elle lui racontait. Tania essaya de le convaincre et lui donna un exemplaire du livre que j'avais écrit en 1993".

Tu as écrit un livre?

X1: "Oui, j'ai présenté mon manuscrit chez Acco à Louvain en 1993. Ils l'ont refusé – c'est compréhensible. Donc ce soir-là Tania me téléphona. Prudemment elle me dit qu'elle avait raconté un tout petit peu plus de choses que convenu. 'Ce type de la BSR est encore ici ' dit-elle. ' Il voudrait te parler. Une chose encore, je lui ai donné ton manuscrit'. J'étais furieuse. 'Conne, tu ne te souviens pas que j'ai signé ton exemplaire?' J'ai eu ce De Baets un instant au téléphone et, sans vraiment y réfléchir, j'ai accepté un rendez-vous. Après ça, j'ai commencé à ruminer. Dans quoi m'étais-je lancée? Je paniquais et j'ai annulé par téléphone. Je ne témoignerais pas, no way. Mais cela continuait à me ronger. Je réalisai que la BSR avait mon nom et qu'évidemment, ils chercheraient plus avant. Et s'ils tenaient Nihoul, ils atterrieraient tôt ou tard chez moi. Donc je téléphonai quand même. "

Comment les enquêteurs réagirent-ils? T'ont-ils crue?

X1: "Je me souviens qu'au cours de ce premier interrogatoire un membre de la BSR s'enfuit dans le couloir, je l'entendais hurler: 'Les salopards, nom de Dieu !' Bof, il reviendra bien disaient ses collègues. Je m'étais pourtant exprimée de manière vague, cette première fois. J'avais seulement expliqué dans les grandes lignes comment un tel réseau était structuré. Après, cela devint plus difficile. Ils voulaient des faits concrets, des noms, des lieux. C'était angoissant. Toute ma vie j'avais appris à me taire. Chaque fois que tu fais quelque chose qui ne plaît pas aux bourreaux, tu es punie. Pas tout de suite, parfois cela prend des jours ou des semaines. Mais la punition tombe. Souvent ce n'est pas toi qui es punie, mais une amie ou un animal que tu aimes. Je vivais avec des freins internes. Chaque fois que pendant un interrogatoire je citais des noms, les jours suivants étaient très pénibles".

" En fait, j'ai raconté beaucoup plus de choses que je ne le souhaitais. C'est dû en partie à l'obstination de De Baets et de la première équipe d'enquêteurs. Pour la première fois dans ma vie, j'avais l'impression que mon histoire était prise au sérieux. Attention, parfois ils me traitaient durement. Quand ils me questionnaient au sujet de certains noms, je voulais toujours savoir pourquoi. Je donnais en général des réponses très courtes. C'est la raison pour laquelle ils devaient poser beaucoup de questions.

Ceci est actuellement interprété comme de la 'suggestion', mais il n'en était rien. Je voulais absolument savoir où ils voulaient en venir, en partie par anxiété. Je n'étais pas prête à mettre n'importe qui en difficulté. Je connais des centaines de gens qui à l'occasion de l'une ou l'autre fête, ont été saoulés et conduits dans une chambre où une fille de seize ans les attendait. Je ne voulais pas détruire la vie de ces gens là. D'autre part, il y a des sujets que je voulais éviter parce que je savais bien que ce que je raconterais semblerait tout à fait incroyable.

" Je n'étais pas commode, je le sais. Mais quand je lis l'un ou l'autre journal maintenant, je comprends qu'il est impossible, suivant les procédures utilisées en Belgique, d'interroger une victime d'abus sexuel. Ils ne savent pas faire ça convenablement. La première équipe de la BSR a au moins essayé. Ils ont sorti les premiers témoignages concrets et ont pensé qu'ils en tireraient rapidement des résultats. C'est ce qu'ils pensaient. "

Tu veux parler du meurtre de Christine Van Hees dans l'ancienne champignonnière d'Auderghem?

X1: "Exactement. Ils organisaient des fêtes au cours desquelles nous devions inviter des amies. Elles étaient testées. Ils faisaient des petits jeux, observaient comment les filles réagissaient, allaient un peu plus loin et sortaient facilement les victimes du lot. Ce qu'ils préféraient, c'étaient les enfants qui avaient des problèmes avec leurs parents. De telle manière, leur disparition serait interprétée d'office comme une fugue. Ces filles aboutissaient dans le noyau dur. C'est comme ça que cela s'est passé pour Christine. Elle était une fille de Nihoul. Il était capable de faire ça: emmener une enfant comme ça dans un bar ou l'autre et l'écouter parler de ses problèmes pendant des heures, avec sérieux et compréhension. Il lui faisait des petits cadeaux et créait un monde secret pour tous deux."

D'après toi, Marc Dutroux comme Michel Nihoul sont impliqués dans ce meurtre. Se connaissaient-ils déjà si bien en 1984?

X1: "Je ne les considérais certainement pas comme un duo établi. Je les voyais occasionnellement ensemble. Miche se situait clairement quelques échelons plus haut. J'ai été étonnée quand j'ai vu ce qu'était devenu Dutroux. Ce type calme, petit personnage secondaire, je ne l'avais jamais vu comme une menace de mort. A cette époque, c'était seulement un morveux qui pouvait participer de temps en temps. J'essaie de comprendre ce qui a pu se passer pour lui. Peut-être a-t-il pensé: je vais me lancer à mon propre compte.

" Miche, c'était un type brutal, que rien n'arrêtait et vis-à-vis duquel je ressens encore beaucoup d'angoisse. Je dois dire que j'ai été étonnée lorsque j'ai entendu qu'il serait impliqué dans le kidnapping de Lætitia. Ce n'était pas son style. Ce n'est pas un type qui se salit volontiers les mains. D'autre part, j'ai été encore beaucoup plus surprise d'apprendre que son alibi consistait à dire qu'il était en train de retaper un flat avec Michel Vanderelst. (elle fait la moue) Un flat ! Nihoul et Vanderelst qui s'activent avec des brosses à tapisser, des pinceaux et des marteaux. Allons allons ! Je n'ai vu cet homme enfoncer un clou,qu'une fois mais ce n'était pas dans un mur (elle éclate de rire). Désolée, ce n'est pas drôle. "

Dans ton récit sur Christine Van Hees, il y a des éléments curieux. Après d'autres meurtres, les corps avaient été professionnellement dissimulés. Ici l'attention a été immédiatement attirée par un feu.

X1: "Je vais vous raconter une chose que je n'avais pas encore dite aux enquêteurs. Pour vous donner une idée du sentiment d'impunité qui les animait. Ils avaient fait un pari. Ils ont parié pour savoir qui ils allaient faire trinquer pour ce meurtre. Ils savaient que des punks traînaient dans ces ruines et ils savaient à peu près qui ils feraient arrêter. C'était un sport. Pour eux, il était devenu tellement simple de faire disparaître un corps qu'ils voulaient, pour une fois, faire quelque chose de plus spectaculaire. C'est comme ça qu'ils fonctionnaient. Toujours plus de tension, plus d'adrénaline. Dépasser les limites".

Comment sais-tu des choses comme ça? Ils ne vont tout de même pas raconter ça à une victime?

X1: "Mon instinct de survie. Quand tu tournes là-dedans aussi longtemps, tu te comportes comme un petit chien qui court derrière son maître, même s'il te frappe. Qu'aurais-je pu faire d'autre? A tout bout de champ je voyais disparaître des amies. A elles, je ne pouvais pas m'attacher car je pouvais les perdre d'un jour à l'autre. Les seules valeurs stables étaient mes bourreaux. Je me suis donc tournée vers eux. Ils étaient mes dieux. Ils décidaient de ma douleur, de ma vie et de ma mort. Je pouvais survivre uniquement si je me rangeais à leurs côtés. C'est donc ce que j'ai fait. Pendant leurs conversations, ils m'oubliaient. J'étais un chien d'appartement, j'étais devenue transparente. Je faisais comme si je ne comprenais pas le français. Je ne parle que difficilement la langue, mais je ne la comprends que trop bien. Donc j'ai appris beaucoup. J'apprenais à survivre. Parfois ce n'était que du langage non-verbal, comme au cours des parties de chasse. Les enfants étaient sur un rang et devaient choisir eux-mêmes un chasseur. J'adoptais toujours une attitude du genre: 'Je suis l'une d'entre vous.' Je me mettais aussi toujours du côté des rieurs. Les rieurs, c'étaient ceux qui étaient les plus nerveux. Ils le faisaient pour la première fois et ils avaient bu. Alors ils tiraient à côté".

Te sens-tu coupable

X1 (froide): "Qu'est-ce-que tu penses? Essaie de te mettre à ma place. Imagine que tu doives choisir entre tes deux meilleures amies. Attention: vraiment choisir. C'est l'une qui meurt ou c'est l'autre. J'ai dû faire cela plusieurs fois. Voilà pourquoi je ne dors jamais plus de deux heures par nuit. Je peux bien adopter la pose de 'j'étais la plus maligne', mais dans ma vie je ne fais plus rien d'autre que choisir. Tous ces gens que je connaissais passent en revue la nuit. Dis Gini, celle-ci ou celle-là?

" Evidemment je me sens coupable, Clo, Christine, les autres filles sont restées derrière moi. Elles auraient pu faire bien plus de leur vie que moi. Pourquoi moi? Prends Christine. J'avoue qu'au début, comme les autres filles expérimentées, je l'avais en grippe. Je m'inquiétais de son comportement naïf et amoureux. Elle et son Miche. Comment pouvait-elle être aussi stupide? Je pensais: attends ma fille, que tu apprennes vraiment à le connaître. La deuxième fois que je l'ai vue, elle était déjà moins enthousiaste. Je fus désignée pour la former. Ceci impliquait qu'il fallait payer quand la nouvelle n'était pas assez 'libérée'. Christine m'a occasionné beaucoup de soucis. Les victimes n'étaient pas solidaires. Il y avait beaucoup de jalousie.

" Un soir j'ai eu pitié d'elle. Je la voyais assise dans un coin de la salle de bains. Cela avait à nouveau été dur pour elle et elle pleurait. Nous nous sommes mises à parler. Nos souteneurs étaient occupés à faire la bringue et ne nous portaient pas d'attention. Elle disait qu'elle n'en pouvait plus, qu'elle allait se suicider. J'essayais de lui donner du courage. N'avait-elle personne à qui elle puisse faire confiance? Pour raconter qu'elle était tombée amoureuse d'un homme plus âgé qui lui demandait des choses qu'elle ne pouvait pas assumer et qu'elle avait peur? Elle avait un journal intime me dit-elle, qu'elle avait dissimulé dans une cachette. Dans ce journal intime il n'y avait pas grand-chose: seulement qu'elle connaissait un homme plus âgé, que ça dérapait, tout très vague. 'Tes parents t'aiment-ils?' demandais-je. Oui, acquiesça-t-elle. 'Alors parle leur de tout ça,' lui dis-je. Elle me promit de le faire. Quelques jours plus tard, j'étais avec Mieke, qui tournait aussi depuis longtemps. Elle était fâchée sur Christine parce qu'elle avait été punie à cause d'elle. Je lui soufflai alors que ça ne durerait plus longtemps. Je lui racontai la conversation avec Christine. Mieke a paniqué. Elle a tout raconté à Miche. A partir de ce moment, il était décidé que Christine mourrait et d'une manière dont nous nous souviendrions longtemps. A cause d'une remarque idiote de ma part, cette fille a souffert et est morte en martyre. Dieu, dans quel monde nous vivions? Nous étions des teenagers idiotes. J'entends encore Mieke dire que Christine était devenue dangereuse et qu'elle même ne se sentait pas très disposée à finir à l'hôpital. Oh Mieke quelques mois plus tard, elle fut elle-même exécutée. "

Certains enquêteurs disent que tu as ramassé ces informations dans de vieux journaux et que tu les a complétées au hasard.

X1: "Je commence à savoir ce qu'on me reproche. Naturellement j'ai fait des erreurs. Nom d'une pipe, je ne pouvais plus faire la différence entre le jour et la nuit ! Ce même week-end, ils ont assassiné mon petit enfant Tiu. C'était une orgie sanglante. A la fin ils m'ont ramenée à la maison - même pas jusqu'à la porte, mais jusqu'à une bretelle d'autoroute. J'ai avancé toute seule en chancelant. Des semaines durant, je n'ai plus prononcé un mot. Je ne voulais qu'une chose: être avec Tiu, mourir. Maintenant on attend de moi que je décrive calmement cette soirée comme si je parlais de ce que j'ai mangé hier. Eh bien je n'en suis pas capable. Sorry. J'ai des difficultés avec la chronologie, je le sais. Je mélange les faits ou les colle les uns aux autres. Mais ce que je raconte qu'ils ont fait à Christine a été contrôlé et semble correspondre. Ma relation des faits est même plus précise que l'ancien dossier judiciaire: le clou, le tampax, le câble électrique, cette maison, les auteurs. Ce n'est, semble-t-il, pas assez. Eh bien c'est dommage. Je ne peux pas faire mieux. Je ne savais pas que cette affaire avait fait tant de bruit à Bruxelles, dans le temps. Je n'avais jamais entendu parler d'une champignonnière. Je me souvenais seulement de ces grandes caisses de bois. Ce fût un choc de voir ces images à la télévision tout à coup. Tout revenait (long silence) ".
Lui: "C'est comme disait Gino Russo il n'y a pas longtemps: même si un dixième de tout ceci est vrai, c'est encore horrible". X1 (se fâchant): "Nom d'une pipe, c'est ce qu'ils disent tous ! Comme si seulement un dixième de ce que je raconte était vrai ! "

A un moment donné, tu as envoyé un fax à la BSR, dans lequel tu parles de septante meurtres d'enfants.

X1: "C'est la vérité. Je voudrais continuer à témoigner. Maintenant que j'ai franchi la ligne, il vaut mieux que je continue. Je suis persuadée que l'on peut constituer d'autres dossiers que celui de Christine Van Hees et de Carine Dellaert. Je sais ce qui s'est passé avec un autre enfants qui a disparu depuis plus de cinq ans. Seulement: si plus personne ne s'y intéresse, je ne peux rien y faire. La seule chose que je voulais atteindre avec mon témoignage, c'est la reconnaissance que les réseaux existent. Je vois que j'ai obtenu exactement le contraire. Une émission télévisée (" Au Nom de la Loi", NDLR) a suffi pour que l'ensemble des médias et des hommes politiques crient en chœur que tout cela n'est pas aussi grave qu'on le craignait. Et la population avale ça. Personne ne réagit. Les réseaux n'existent donc pas? Ah, quel soulagement.

" Pour moi-même, je ne trouve pas que ce soit si grave. Je n'ai pas besoin de me venger de mes bourreaux, au contraire. Cela semble étrange, mais en les dénonçant, j'ai renoncé à une part de ma famille. Je ne voulais pas prononcer de noms au début, parce que l'idée qu'ils aillent en prison m'est encore pénible. Mais pour les petites victimes d'aujourd'hui la situation devient sans issue. Quand j'ai pu quitter définitivement le réseau, j'ai vu là des enfants de quatre et cinq ans. Où sont-ils maintenant? C'est pour eux que je l'ai fait. S'il s'avère que les réseaux résistent à l'affaire Dutroux, c'est fichu définitivement. Les bourreaux seront plus en sécurité qu'ils n'ont jamais pu l'espérer. Et les victimes recevront le message que dans le futur il vaut mieux qu'elles se taisent. "

Qu'as-tu pensé quand tu as vu le pays rempli d'affiches de Julie et Mélissa, An et Eefje?

X1: "Pour moi il n'y avait pas le moindre doute qu'elles avaient atterri dans un réseau. Je pensais: c'est sûrement le dernier cri: plus de plaisir encore avec un enfant kidnappé. Ce que j'ai regardé avec stupeur, ce sont ces parents. Je pensais: qu'est-ce-c'est que ce couple de bricoleurs têtus? Ce Paul Marchal, ce Gino Russo. Un moment je me suis demandée s'ils ne faisaient pas semblant. Mais non, c'était vrai. Ils recherchaient vraiment leurs enfants. Cela me paraissait si irréel. J'avais, d'une certaine manière, grandi avec l'idée que les parents normaux mettent leurs enfants en vente. "

Collabores-tu encore à l'enquête judiciaire?

X1: "Je veux bien, mais y a-t-il encore une enquête? Et si oui, contre qui? Après que l'équipe de De Baets ait été renvoyée, est venu le premier contact avec les nouveaux enquêteurs. L'un d'entre eux m'a clairement signifié que je n'étais plus désormais entendue en tant que victime ou en tant que témoin.

Étais-je soudain devenue un auteur ou quelque chose comme ça? Alors il m'a répondu qu'il ne voulait pas répondre à cette question et qu'il ne pouvait pas croire que je n'ai jamais éprouvé de 'plaisir'. J'ai dû avaler ma salive. Je suis habituée à beaucoup de préjugés, mais ceci. Ils parlaient aussi obstinément de mes 'amants', tandis que je vivais dans l'illusion qu'ils recherchaient mes violeurs.

"Une enquête sérieuse? Je crains qu'il ne puisse plus être question de perquisitions par surprise. (Moqueuse) Pensez-vous qu'il reste des cassettes chez T.? Pendant six mois il ne s'est rien passé. Ils renvoient leurs meilleurs hommes. Ils laissent traîner leurs dossiers sur la banquette arrière de leurs voitures où, par hasard - hahaha - on les vole. Ceci fut pour moi le moment où j'ai commencé à penser à nouveau à contacter des journalistes. Où sont ces dossiers maintenant? Toutes mes déclarations semblent y être, avec les noms des auteurs. Est-ce que mon nom est dedans? Si je pose cette question à mes enquêteurs actuels, ils sont gênés. Appelons un chat un chat: on ne veut absolument pas que tous ces meurtres d'enfants des années quatre-vingt soient élucidés.

" Je lis et j'entends ces derniers temps, tant de non-sens à mon propos. 'X1 est une mythomane. Elle a l'air beaucoup trop bien pour quelqu'un qui aurait vécu toutes ces choses horribles.' Vous connaissez la dernière? J'ai à un moment travaillé comme volontaire à un projet de l'asbl "Tegen Haar Wil", une organisation qui défend les femmes victime de viols. A un moment nous avons créé - avec le soutien de Miet Smet - un kit d'aides et une brochure pour assister les services de police dans leur relation avec les victimes de violences sexuelles. Quand ils ont appris ça à la BSR, ils ont sauté en l'air. Elle à l'expérience du jeu des victimes ! On l'a démasquée ! Voilà le climat actuel. Oh oui, et ceci encore: je connaîtrais très bien X4 et nous aurions accordé nos versions. "

Nous avons reçu hier un appel téléphonique de X4. Elle voulait savoir si elle pouvait entrer en contact avec vous.

X1: "C'est unimaginable ! Ils veulent m'attraper sur le moindre détail. Ils affirment que la fille que j'appelle dans mes premières déclarations 'Clo' ne peut pas être Carine Dellaert parce que je ne connaissais pas son vrai nom. Mais c'est comme ça que ça se passait: chaque fille avait un diminutif. J'étais Reggi, elle était Clo. Personne ne connaissait le vrai nom des autres. Nous ne le demandions pas non plus. Moins on en savait, mieux ça valait. Une question m'a complètement désarçonnée: quelle était la couleur des yeux de Clo? Je ne le savais plus. Je trouve cela grave de ne plus m'en souvenir. Mais essaye un peu avec ton propre grand-père décédé il y a dix ans. Difficile tu sais. Alors leur question la plus bête: Clo jouait-elle d'un instrument de musique? Comme si on n'avait rien de mieux à faire que de parler d'instruments de musique. Quand on avait le temps de parler, on échangeait des informations. Comment il fallait approcher tel ou tel client, ce qu'il ne fallait surtout pas faire avec celui-ci et comment tu pouvais éviter d'être punie. Oui, avec Clo il existait une solidarité. C'est pour ça que sa mort m'a fait tant de peine. "

Nous parlons depuis longtemps et le mot satanisme n'est toujours pas tombé.

X1: "Enfin un sujet amusant. (Elle prend l'attitude d'une institutrice). Satanisme donc. Mets-toi à la place des bourreaux. Quand ils accueillait de nouvelles victimes dans leur milieu, il était de la plus grande importance que celles-ci ne parlent à personne de ce qui leur est arrivé. C'est pourquoi ils organisaient des 'cérémonies'. Ils amenaient la victime dans une villa fortement gardée et la convainquaient que ceci serait 'sa' fête. Suivait une grande représentation avec masques, bougies, croix renversées, glaives et animaux. On éventrait des lapins, le sang était versé sur les filles nues et des hommes et des femmes vénéraient le diable. Nous, les filles expérimentées on était pliées en deux de rire quand on les voyait occupés avec leurs masques de carnaval. 'Ils ont de nouveau enfilé leurs costumes de vampire' nous disions-nous entre nous. Je ne pense pas que les bourreaux en tiraient beaucoup de plaisir. Ils préféraient être tout nus que se trimbaler en costumes de latex. Ces rituels n'avaient pour but que de désorienter totalement les victimes. Ils harcelaient alors ces enfants avec un tas d'idioties - 'Maintenant tu es la femme de Satan'- et leur donnaient en plus de la coke, du LSD ou de l'héroïne. Je

peux vous assurer qu'ensuite vous vous sentiez entièrement hors de la réalité. C'était le but, que la victime elle-même commence à douter du fait que tout cela soit réellement arrivé. Résultat? Une telle victime n'osait parler à personne."

Ton souteneur était-il pédophile?

X1: "Il était aussi peu pédophile que moi extra-lucide. Je trouve l'expression 'réseau de pédophilie', trompeuse. Les pédosexuels sont pour moi ces hommes qui vont dans les plaines de jeux ou les piscines, des curés. Après l'affaire Dutroux c'est devenu la nouvelle mode: faire des perquisitions à l'évêché. Je ne veux certainement pas les blanchir mais je préfère les pédophiles aux types auxquels nous avons à faire. C'étaient des hommes qui ne touchaient jamais les enfants. Que tu aies cinq, dix ou quinze ans, ce n'était pas important. Ce qui leur importait c'était le sexe, le pouvoir, l'expérience. Faire des choses qu'ils n'auraient jamais essayées avec leur propre femme. Il y avait de véritables sadiques parmi eux. Ou des types avec lesquels tu devais coucher et où tout semblait bien se passer. Quand c'était terminé, le type s'asseyait sur le bord du lit et buvait son cognac. Puis il éclatait et te frappait à mort. Tu avais aussi des homosexuels qui coupaient d'abord une fille pendant des heures, ce qui les excitait beaucoup, puis qui prenaient un garçon.

" Ne me comprends pas mal. J'ai participé à beaucoup d'orgies meurtrières, mais plus souvent encore à des orgies qui n'avaient d'autre but que le chantage. Le 'noyau dur' c'était une quarantaine de personnes au plus. Les victimes des chantages, il y en a quelques centaines, peut-être des milliers. Ce que je trouve le plus grave, c'est que ces types restent silencieux. Qu'est-ce qu'ils ont fait de mal? Ils ont couché quelques fois avec une fille de quinze ou seize ans - parfois même pas consciemment - et ils savent qu'il existe des photos. Pourquoi ne parlent-ils pas? Pourquoi n'aident

La coordination nationale de l'enquête X1 était un géant aux pieds d'argile

Extraits de l'article de Walter De Bock, De Morgen 2 février 1998

Décembre 1996

a première audition du témoin X1 eut lieu sur le mandat des magistrats Jean-Marc Connerotte et Michel Bourlet le 20 septembre 1996 et fut enregistrée sur vidéo avec l'assistance de psycho-thérapeutes. Suivirent ensuite, sur une période de moins d'un an, seize autres auditions par l'antenne Neufchâteau de la BSR de Bruxelles. Composée de 49 enquêteurs tous experts de très haut niveau, cette antenne reçut sa forme définitive de la direction de la gendarmerie par l'entremise du magistrat national Vandoren et de quelques officiers haut gradés de la gendarmerie.

Les déclarations de X1 dans lesquelles, dès le début, les noms de Dutroux et de Nihoul furent évoqués formèrent bien vite la partie la plus importante d'un dossier annexe ouvert à cet effet à Neufchâteau sous le numéro 109/96. Ce dossier pouvait laisser croire à l'existence d'un réseau de maltraitance et même de meurtres d'enfants ayant existé depuis les années septante et jusqu'en 1994 et dans lequel étaient cités comme suspects potentiels tout ce que le monde des affaires, de la politique et de la magistrature compte de V. I. P.

Début novembre 1996, le deuxième magistrat national Patrick Duinslaeger fut associé au dossier. Lorsque X1 évoqua, lors de sa cinquième audition, des détails en rapport avec le meurtre de Christine Van Hees (l'affaire de la Champignonnière), on fixa au 13 novembre 1996 une audition spéciale de X1 centrée sur cette question. Dans un local attenant, se tenaient les magistrats nationaux précités, le procureur Bourlet et des officiers de gendarmerie. Le magistrat Duinslaeger qui avait jadis été titulaire du

dossier Van Hees au parquet de Bruxelles, compara ensuite les résultats de cette audition avec les pièces de l'ancienne enquête. Le 4 décembre 1996, il arriva à la conclusion que les nouveaux éléments apportés par le témoignage de X1 étaient suffisants pour rouvrir le dossier Van Hees auprès du même parquet. Le jour même, les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau allèrent chercher le dossier dans le bureau de Duinslaeger: une pile de cartons de deux mètres de haut. Dans les semaines qui suivirent, ils découvrirent des points communs remarquables entre les déclarations de X1 et l'ancien dossier; par exemple, les vaines recherches d'un certain ' Marc ' à la patinoire de Woluwe en 1984, un tuyau anonyme qui indiquait ' The Dolo ' et, à plusieurs reprises, la mention de Radio-Activité, la radio locale où Michel Nihoul travaillait à l'époque du meurtre.

Au mois de décembre 1996, il apparut clairement aux magistrats et aux enquêteurs qui s'occupaient du dossier 109/96 de Neufchâteau, que des actes devaient être posés que seul un juge d'instruction pouvait ordonner (par exemple des perquisitions) de façon à pouvoir faire sur le terrain les vérifications nécessaires à la poursuite de l'enquête. On avait déjà dressé une liste d'objectifs et même un album de photographies de suspects présumés à soumettre aux autres témoins que X1. Les vérifications entreprises depuis 96 avec l'aide de X1 ne suffisaient naturellement plus.

Mais finalement les actions projetées furent suspendues fin décembre. Dans le courant du dernier mois de l'année 96, Bourlet et le juge d'instruction Langlois passèrent progressivement d'une attitude activiste à la conclusion qu'il fallait examiner les choses de plus près mais plutôt par une collaboration avec d'autres arrondissements judiciaires.

Une bonne collaboration

Autour du Nouvel An, les magistrats de Neufchâteau et leur chef de corps soulignèrent que les faits sur lesquels X1 apportait toutes sortes de détails, s'étaient déroulés principalement en Flandre et à Bruxelles: Christine Van Hees (Bruxelles), Carine Dellaert et Véronique Dubrulle (Gand) et aussi plus tard Catherine De Cuyper (Anvers). Puisque toutes ces affaires avaient déjà été instruites, Neufchâteau n'était pas compétent pour continuer seul. Les liens avec l'affaire Dutroux étaient aussi moins étayés matériellement. Les perquisitions n'eurent pas lieu et le magistrat national Vandoren fut de nouveau pressenti pour tâter le terrain à Gand et à Anvers.

La première impulsion vint du palais de justice de Bruxelles dans le dossier Van Hees. Le dossier était depuis le 19 décembre 1996 de nouveau entre les mains du parquet (titulaire: le premier substitut Paule Somers, un magistrat de confiance). Somers, le contact officiel de Bourlet à Bruxelles depuis l'arrestation de Dutroux, ordonna déjà en décembre et en janvier une série de devoirs d'enquête à l'antenne de la BSR à Bruxelles. On commença également à la BSR un travail de fond sur l'ancien dossier du juge d'instruction Jean-Claude Van Espen. Le travail de vérification semblait avancer tellement bien que le parquet de Bruxelles (via Somers) décida, le 27 janvier 97, de remettre la direction de l'enquête aux mains de son ancien titulaire Van Espen.

Des rapports des réunions, on peut conclure qu'aussi bien Somers que les enquêteurs de l'antenne Neufchâteau de la BSR travaillaient de facto en bonne intelligence sur le dossier Van Hees. Cette bonne collaboration concerne aussi Van Espen. Celui-ci rendit visite à l'antenne de la BSR et reçut, avant même d'être de nouveau en charge du dossier, tous les procès-verbaux rédigés entretemps dans le cadre de la nouvelle enquête. La collaboration entre les parquets de Bruxelles, Anvers et Gand étant sur le point de se réaliser, Bourlet fut également mis à contribution en janvier 97. Au début du mois, il fournit même un texte d'explication à ce sujet lors d'une réunion de coordination à Bruxelles. Le transfert depuis Neufchâteau du dossier annexe concernant les témoins X paraissait donc bien se passer.

Fin '96, le procureur du Roi de Gand Soenens et le substitut Nicole De Rouck avaient déjà rouvert un dossier sur le meurtre de Carine Dellaert, sur base des auditions du témoin X1. Et puis en février 1997, démarra la collaboration avec Anvers dans l'affaire de la disparition de Catherine De Cuyper. Le juge d'instruction s'appelle Jordens; il travaille avec le parquet d'Anvers et des enquêteurs de la BSR et de la PJ.

Ce début apparemment sans problème d'une collaboration nationale unique sur le témoignage de X1 était, en février '97 encore bien rose. Ce n'était qu'apparence. A peine la coordination nationale avait-elle pris sa forme définitive, qu'elle apparaissait comme un géant aux pieds d'argile.

47 actions

Début février 97, les enquêteurs de l'antenne BSR de Bruxelles, qui à l'époque travaillaient aussi bien pour le juge d'instruction Langlois (dossier Dutroux) à Neufchâteau que pour son collègue Van Espen (dossier Van Hees) à Bruxelles, avaient déjà dressé une liste de 47 actions qu'ils voulaient mener à bien pour - indépendamment d'X1 - vérifier ses déclarations par des perquisitions, des auditions, etc. Ces actions portaient clairement et exclusivement sur des personnes dans l'entourage immédiat de X1 et pas sur la longue liste de V. I. P. que le témoin anonyme avait également cité. Du fait du changement progressif d'orientation de Neufchâteau depuis décembre 1996 vers une collaboration avec les parquets et juges d'instruction à Bruxelles, Anvers et Gand, on perdit encore des mois précieux. .

Dans le courant de février '97, il n'y avait pas que des bonnes relations entre les magistrats et les policiers qui à Bruxelles, Anvers et Gand travaillaient sur la base des auditions de X1. Quelques petits problèmes avaient déjà surgi qui poussaient à une concertation plus structurée entre tous ceux qui étaient concernés par cette enquête. Dans ce but, après consultation du collège des cinq procureurs généraux, les deux magistrats nationaux, Vandoren et Duinslaeger, décidèrent de se charger de l'organisation de réunions de coordination régulières, au niveau national, pour tous ceux qui jouaient un rôle dirigeant dans l'enquête sur l'affaire X1.

Le 22 février 1997, dans l'immeuble de la BSR l'équipe de coordination des dossiers X. se réunit pour la première fois. A cette première réunion, on avait mis à l'ordre du jour, spécialement pour l'équipe d'enquêteurs de l'antenne de Neufchâteau, les problèmes de traitement des témoins/victimes tels que les X. Il fut décidé de demander un exposé à un psychiatre, le professeur Igodt. On attachait beaucoup d'importance à ce qui était pour la Belgique une toute nouvelle problématique. A l'issue de la réunion, le procureur Dejemeppe de Bruxelles déclara qu'il essaierait de dégager des crédits afin d'organiser un cours spécial pour les enquêteurs concernés.

Vers midi, tout le monde était là: les magistrats nationaux, quatre procureurs du Roi, trois juges d'instruction, quelques substituts, des officiers de gendarmerie liés au dossier Dutroux, les chefs d'enquête à la BSR et à la PJ, des experts, au total, environ trente personnes. Il fut décidé qu'une telle réunion se tiendrait au moins une fois par mois et qu'un rapport devrait être approuvé. La responsabilité de la réunion fut confiée au parquet général de Liège et plus précisément au procureur général Anne Thily.

On se mit également d'accord sur la manière dont dorénavant les auditions de X1 à Bruxelles seraient mises à la disposition des autres parquets. L'importance attachée à X1 à tous les niveaux de la magistrature et chez les hauts responsables du parquet, était encore très élevée dans la première moitié de '97. Cela devait changer un peu plus tard.

La deuxième réunion de coordination eut lieu le 7 mars 1997 sous la présidence d'Anne Thily. Le juge d'instruction Van Espen fit un rapport sur l'état de l'enquête dans l'affaire Van Hees. Le procureur

Soenen de Gand fit savoir que dans l'affaire Dellaert, on n'avait pas encore désigné de juge d'instruction parce que le parquet voulait encore faire quelques vérifications.

L'un des problèmes qui fut évoqué, concernait l'album de photographies des suspects potentiels. Joindre ces photos au dossier, n'était-ce pas une ingérence dans la vie privée de tous ces gens, parmi lesquels à côté des V. I. P., il y avait des magistrats et des officiers de la gendarmerie? On en parla encore dans les réunions ultérieures, mais sans jamais trancher.

La coordination journalière avec les enquêteurs de Gand et de Bruxelles fut confiée à l'antenne de la BSR de Bruxelles où, parmi d'autres, l'adjudant Patrick De Baets jouait un rôle actif. L'une des décisions les plus cruciales fut, toutefois, que l'évolution de l'enquête à Anvers et à Gand dépendrait du dossier Van Hees qui de l'avis général - avec le témoignage de X1 - était le plus avancé. C'est ainsi que fut dévolu au juge d'instruction Van Espen un rôle clef dans le déroulement des événements. Les autres points épineux furent transmis via Anne Thily au collège des procureurs généraux. Notamment la question de savoir si X1 pouvait continuer à témoigner alors qu'elle avait elle-même reconnu son implication dans certains délits. Avant cela, des problèmes banals avaient régulièrement retenus l'attention de la réunion de coordination et du collège des procureurs. Par exemple, la question apparemment très délicate de la désignation d'un porte-parole pour la presse. Pas plus que sur le problème du fameux album de photos des suspects potentiels, le collège des procureurs généraux ne parvint à prendre une décision. A la réunion de coordination du 25 avril, on débattit encore de la question de savoir s'il fallait entendre le père de X1 et son souteneur Tony. Comme on le sait, cela ne se fit que 9 mois plus tard.

Choc frontal

Au total, il y eut cinq réunions de coordination: une en février, deux en mars, une en avril et la dernière, le 22 mai 1997. Les magistrats nationaux avaient prévu une nouvelle réunion fin juin, mais elle n'eut jamais lieu.

Entre temps, à Bruxelles, c'était le choc frontal entre les enquêteurs de l'antenne, leur hiérarchie à la gendarmerie et le juge d'instruction Van Espen. La réunion de coordination n'a pas survécu à ce conflit. Les critiques de Van Espen à l'égard des enquêteurs s'intensifièrent en quelques semaines à partir de juin 1997 jusqu'à rendre le conflit insoluble avec la plus grande partie de l'antenne BSR de Neufchâteau à Bruxelles. La crise de confiance était totale et la hiérarchie de la gendarmerie à Bruxelles se rangea de façon ostensible du côté de Van Espen.

Par lettre adressée aux chefs de l'antenne, le juge formulait de lourdes accusations à l'adresse des enquêteurs qui depuis septembre '96 étaient responsables des auditions de X1. On ne voit pas pourquoi les magistrats responsables n'émirent d'abord aucune critique sur le travail des enquêteurs entre septembre '96 et avril '97 et pourquoi ensuite, en l'espace de quelques semaines, ils firent capoter toute l'enquête sur les X et même la coordination entre Bruxelles, Neufchâteau, Anvers et Gand.

Visiblement, ni les procureurs généraux, ni les magistrats nationaux ne firent aucun effort pour éteindre l'incendie. Depuis lors, c'est le silence. En janvier '98, l'affaire fut relancée à cause du regain d'intérêt des médias pour le cas d'X1. Van Espen fut alors remplacé par son collègue Vandermeersch et quelques jours plus tard, la coordination nationale qui depuis mai de l'année passée ne s'était plus réunie en tant que telle ressurgit sous la forme d'une conférence de presse. Comprenne qui pourra.

Ce qu'ils en pensent -

Regina Louf, X1

"Je ne crie pas vengeance. Je suis en bonne santé, j'ai une famille agréable et je puis imaginer que maintenant ils vont me laisser tranquille. Je ne suis pas allée de mon propre gré à Neufchâteau. Celui qui veut se donner la peine de reconstruire les événements le sait. Ce qui me motive actuellement à faire entendre ma voix c'est ma crainte que l'affaire Dutroux ne devienne un accident de parcours. Si les réseaux survivent à ceci, alors tout est permis. Alors, a nouveau, un grand nombre de jeunes victimes vont tomber et — plus grave — aucune d'entre elles n'osera plus parler au cours des vingt prochaines années."

"Celui qui a eu des rapports sexuels avec un enfant même une seule fois dans sa vie peut être l'objet de chantage pour le reste de sa carrière, s'il existe des photos ou une vidéo

Bie Heyse, psychothérapeute de Regina

La psychothérapeute se plaint, dans une lettre adressée le 10 décembre 1997 à la commission Verwilghen, de la manière dont les nouveaux enquêteurs de la BSR de Bruxelles se comportent avec sa cliente depuis le mois de septembre.

Après que l'équipe de l'adjudant Patrick De Baets, principal interrogateur de X1, ait été écartée de l'antenne de Neufchâteau le 25 août 1977, Regina fit la connaissance des nouveaux enquêteurs: Danny De Pauw et Eddy Verhaeghen. Dans ce contexte, les deux hommes de la BSR eurent, le 2 octobre, un entretien avec la thérapeute Bie Heyse. Elle leur donna quelques conseils. Elle leur déconseillait par exemple vivement de faire asseoir Regina sur la banquette arrière d'une voiture et de l'assaillir immédiatement de questions. Pour elle, c'était un scénario évoquant l'époque où elle était transportée par son souteneur comme enfant prostituée. D'après la thérapeute, les hommes de la BSR firent exactement le contraire de ce qui leur était conseillé. Dans sa lettre, la thérapeute énumère encore une série d'autres faits qui montrent, d'après elle, que l'attitude des hommes de la BSR de Bruxelles a pour but de décourager Regina de témoigner.

C'est également l'impression de Regina: "Au cours d'un premier contact, l'un d'eux m'a dit qu'il ne pouvait pas croire qu'en tant qu'enfant prostituée, je n'avais jamais éprouvé de plaisir. Ils parlaient également tout le temps de mes 'amants' alors que je les croyais à la recherche de mes violeurs." (De Morgen, 08-01-98)

Professeur Igodt, psychiatre

Le professeur Igodt de la K.U.L. présidait le collège d'experts chargés d'examiner Regina Louf à la demande de la Justice. Dans leur rapport de septembre 1997, ils écrivent: "Elle montre, tout comme d'autres victimes d'abus sexuels, des signes de contamination de la mémoire. Par le biais d'une thérapie qui a duré des années, elle a vraiment trouvé un équilibre qui lui permet de faire preuve d'un caractère stable. Le témoin peut donc être utilisé comme un élément dans l'enquête, pour permettre d'explorer de nouvelles pistes. Son témoignage ne peut pas réellement être utilisé comme une preuve en soi, sauf à être confirmé par une autre source indépendante."

Quelle est, dès lors, la valeur du témoignage de X1? Les psychiatres mettent en garde par rapport au fait que dans la mémoire des victimes d'abus sexuels, il peut y avoir des déformations. "Des informations peuvent avoir été détruites, déformées ou créées. Elles peuvent être contaminées par des lectures à propos du même sujet, les thérapies ou les auditions. D'autre part, de manière quasi inexplicable, certains souvenirs peuvent avoir une exactitude photographique, jusqu'au plus petit détail. La science n'a pas encore trouvé de méthode précise pour déterminer s'il s'agit de souvenirs précis ou faux, ou encore d'une combinaison des deux."

L'un des coauteurs du rapport, avec lequel nous avons pu nous entretenir hier, a voulu réagir à propos de la manière sans nuances dont des fuites ont eu lieu dans certains journaux. Selon le coauteur, "une image totalement fausse" des avis que donne en fait le collègue a ainsi été brossée. "X1 a été traumatisée par un abus sexuel massif dans son passé. Ses déclarations choquent naturellement les gens, ce qui amène automatiquement un réflexe de déni. Notre position est qu'il faut vérifier ses déclarations afin de séparer la réalité de la fiction. Si elles sont vérifiées, cela représente un pas en avant pour l'enquête. Si elles ne sont pas vérifiées, alors il n'est toujours pas possible d'affirmer que tout ce que déclare cette femme est faux. Dans notre rapport, nous disons que X1 ne peut pas être vue comme une preuve dans une enquête. Si d'aucuns interprètent ceci comme une indication qui permettrait de dire que X1 ne doit pas être prise au sérieux, ils s'agit d'une grossière erreur."

(De Morgen, 09-01-98)

Paul Cosyns, psychiatre

Le témoin X1 a été entendu dix-sept fois par les enquêteurs de Neufchâteau. Elle a chaque fois donné des détails sur les abus sexuels qu'elle a subis et sur l'horrible meurtre de Christine Van Hees. Beaucoup de détails correspondent, certains pas. Conclure de cela que X1 ment, est impossible, estime le psychiatre Paul Cosyns. "Mentir, c'est donner volontairement de fausses informations en vue d'obtenir un résultat. Pour autant que je connaisse l'histoire de X1, je constate qu'il s'y trouve encore beaucoup de faits à explorer."

X1 n'est pas non plus une menteuse pathologique ou une mythomane, pense Cosyns. "Les menteurs pathologiques donnent continuellement de fausses informations, sans poursuivre aucun but. Ces gens souffrent d'une affection qui s'appelle pseudo-logica phantastica. Ils racontent les histoires les plus impressionnantes. Dans un premier temps, vous avez l'impression que cela peut être vrai. Mais rapidement vous découvrez la vérité. Souvent ils se perdent eux-mêmes dans leur monde mythomane. Les menteurs pathologiques que je vois dans ma pratique, sont envoyés par les autorités judiciaires. Parce qu'ils font parfois des déclarations si accablantes, que les personnes visées portent plainte."

Il y a presque quatorze ans que Christine Van Hees a été tuée. Pourtant, X1 peut donner de cette soirée et de la champignonnière une description incluant des détails précis: l'odeur, le motif des carrelages, le câble électrique avec lequel Christine aurait été attachée. "Les victimes de ce genre d'abus peuvent souvent revivre les événements dans leur mémoire comme dans un film, elles voient tout très visuellement", dit Cosyns. "C'est la raison pour laquelle on utilise l'hypnose, lorsque ces choses sont refoulées."

Chacune des dix-sept auditions de X1 a été enregistrée sur vidéo. C'est une bonne méthode, estime Cosyns. "La technique d'interrogatoire est très importante. Chacun le sait. Il existe de nombreux ouvrages à ce propos. Le questionnement à propos d'événements douloureux peut augmenter la fragilité du témoin. Le danger existe que les enquêteurs aient déjà une idée en tête, un scénario. Quand il existe un

enregistrement vidéo, l'audition peut être revue et réanalysée. Question de savoir si pour certaines choses on a travaillé de manière suggestive ou non."

"La meilleure manière de travailler est, d'après moi, de laisser, dans une première phase, la victime raconter tranquillement ce qui s'est passé. Et seulement ensuite de vérifier les faits. C'est dans la deuxième phase que l'on peut éventuellement passer à des questions plus spécifiques."

Mais, admet Cosyns, les victimes d'abus sérieux, peuvent rendre la tâche difficile aux observateurs. "Une histoire racontée par une victime peut différer énormément de la relation de la même histoire par une autre personne présente. Des émotions comme la peur ou la douleur, colorent inévitablement une histoire. Dans ma pratique, j'ai vu une femme qui avait été violée de manière sadique. Elle prétendait n'avoir rien senti. Quand la douleur et l'angoisse deviennent trop grandes, se présente souvent un phénomène de dissociation et de détachement. Vous prenez psychologiquement distance de vous-même pour survivre. Vous devenez alors insensible, assistez littéralement à ce qui vous est fait mais sans 'habiter' votre corps plus longtemps. Mentendez-vous alors, quand vous dites que vous avez vécu l'abus mais que vous ne l'avez pas ressenti? Non." (De Morgen, 08-01-98)

Le père de Christine Van Hees

"Ils sont occupés depuis quatorze ans ! Maintenant qu'il y a enfin une piste sérieuse, on stoppe l'enquête. Je suis inquiet."

(De Morgen, 08-01-98)

Benoît Dejemepe, procureur du Roi à Bruxelles

Le procureur Dejemepe déclare au sujet de l'enquête sur le meurtre de la champignonnière d'Auderghem, que "le dossier est encore à l'enquête". Il considère que ce n'était pas le moment de publier les informations du Morgen. Selon M. Dejemepe, "le juge d'instruction Van Espen n'a pas dormi". Un suspect a même été emprisonné pendant trois ans et demi. [NdT Il était innocent.] Il a d'ailleurs obtenu sur décision de la Cour Européenne de Justice un dédommagement de l'Etat belge pour détention abusive.

(De Morgen, 08-01-98)

Yves Desmet, rédacteur en chef du Morgen

Si le fait qu'un juge d'instruction mange un spaghetti avec un groupe de soutien aux victimes compromet radicalement son "impartialité apparente", qu'en est-il de "l'impartialité apparente" d'un juge d'instruction chargé d'un dossier où un de ses ex-clients pourrait être impliqué?

Marc Verwilghen, président de la commission d'enquête (VLD)

Le 11 juillet 1997, le chef de l'antenne de Neufchâteau auprès de la BSR bruxelloise, le commandant de gendarmerie Jean-Luc Duterme, décidait que tous les dossiers qui avaient été ouverts au départ des déclarations du témoin X1, devaient faire l'objet d'une "relecture". Concrètement, cela signifie que les

recherches dans leur entièreté doivent être mises en veilleuse et qu'on cherchera désormais en priorité si d'éventuelles fautes ont pu être commises dans l'enquête réalisée par l'équipe de l'adjudant de gendarmerie Patrick De Baets.

"Ceci est extrêmement exceptionnel", dit Marc Verwilghen, président de la commission Dutroux. "On ne semble pas s'en rendre compte. Certains présentent cela comme une procédure normale. Mais ce n'est absolument pas le cas. Quand j'analyse le dossier de la champignonnière présenté par De Morgen, je constate que c'est cohérent. X1 a fourni à la justice des informations correctes et d'une extrême importance. L'enquête me paraît avoir suivi un cours normal. L'anomalie ne se trouve pas dans l'enquête mais dans la relecture. Par conséquent, je me pose de graves questions."

Au cours des derniers mois, la commission Dutroux a entendu à huis clos différents acteurs de la controverse au sein de l'antenne Neufchâteau de la BSR bruxelloise. "Nous avons constaté que les initiatives visant à stopper les enquêtes ont été prises au niveau de la gendarmerie et non de la magistrature. Je pense ici tant aux décisions de relecture qu'aux décisions d'éliminer l'équipe d'enquêteurs qui voulait continuer les investigations autour des déclarations du témoin X1. Par la suite, le juge d'instruction Langlois a décidé d'assumer la responsabilité de ceci, mais j'ai, plus que jamais le sentiment qu'il a commis une lourde faute. Ce qui s'est passé à la 3e SRC est inacceptable." (De Morgen, 08-01-98)

Vincent Decroly, membre de la commission (Ecolo)

"Je puis comprendre que l'on estime le contenu d'une enquête si délicat qu'on ordonne une relecture. Ce que je ne comprends pas, c'est que l'existence d'une telle relecture soit invoquée pour stopper momentanément une enquête judiciaire. Ne pouvait-on simplement continuer l'audition de X1 et la vérification de ses déclarations pendant qu'une telle relecture avait lieu? Ou ceci est-il à nouveau trop simple? J'ai le sentiment que maintenant, à cause de la relecture, tant de temps a été perdu qu'il ne reste rien ou peu des enquêtes." (De Morgen, 08-01-98)

Claude Eerdeken, membre de la commission (PS)

"Ou bien elle ment, ou bien elle est folle." (Mise au Point, RTBF 1er février 1998)

Jacqueline Herzet, membre de la commission (PRL)

"Je ne veux pas savoir si X1 dit la vérité ou pas."

"Il est temps que cesse le climat de méfiance et de suspicion sur la justice. Moi, je veux croire dans la justice de mon pays." (Controverses, RTL 1er février 1998)

Le Zoute

"Le Zoute choqué par les déclarations de Regina."
(Le Soir, 1er février 1998)

Ce n'est pas parce que X personnes répètent que X1 n'est pas crédible, qu'elle ne l'est pas: encore faut-il le démontrer

Vérités et mensonges

Dans une interview publiée par Het Volk, le père de Regina manifeste le plus grand étonnement face aux déclarations de sa fille au parquet de Neufchâteau. D'après ses parents, Regina a inventé son histoire de a à z. De toutes manières, dit son père, "Nous n'avons rien remarqué ». Le père et la mère prétendent qu'entre dix et quinze ans, leur fille se rendait à l'école tous les jours, ne pouvait sortir que rarement le soir et, par conséquent, ne pouvait pas être présente aux orgies nocturnes qu'elle décrit. Le père de Regina pense qu'elle a entendu "toutes ces histoires" pendant sa thérapie. "Elle est malade" suppose-t-il. La seule explication qu'il entrevoit est son impressionnante collection de romans de Stephen King. Regina affirme avoir été vendue à douze ans pour 120.000 francs à Tony, qui devait devenir son souteneur. Ce Tony est décrit par Regina comme l'intermédiaire entre elle et le réseau. Il l'aurait emmenée à des partouzes pendant des années contre paiement.

Regina accuse également Tony d'implication dans différents meurtres. Le nom de Tony nous est vaguement connu, dit le père de Regina dans son interview. C'est un représentant qui passait de temps en temps au magasin de la mère de Regina. " Il est parti quelquefois le mercredi après-midi avec ma fille », dit encore le père de Regina. "Aurait-il fait quelque chose avec elle à ce moment-là? Je ne le sais pas."

Les journalistes du Morgen ont appelé le père de Regina pour lui poser une question. Ont-ils été, lui ou son épouse, en contact avec Tony au cours des derniers mois? "Certainement pas », répond le père. Vraiment pas? "Absolument, je ne sais même pas où il habite actuellement." Est-il possible que la mère de Regina ait eu au cours des derniers mois un contact avec Tony? "Je viens de le lui demander. Non, non et non. Nous n'avons plus vu ou entendu Tony depuis 1988." Avez-vous son numéro de téléphone? "Non" Tony vous a-t-il téléphoné dernièrement? "Non, je vous dis, nous n'avons plus entendu parler de Tony depuis des années." Absolument certain? "Je vous le dis encore une fois, non".

Les journalistes ont alors expliqué au père de Regina que la BSR de Bruxelles a enregistré au début de 1997, pendant plusieurs mois, les coups de téléphone entrant et sortant de chez Tony à l'aide du système zoller-malicieux (Z/M). Le 28 mai 1997 à 15 h. 50, Tony a formé le numéro du père et de la mère de Regina. La conversation téléphonique a duré 18 minutes et 59 secondes. Un procès-verbal a été dressé au sujet de cette conversation (n° 151.517). Le PV a été envoyé le 29 mai 1997 par la BSR de Bruxelles aux magistrats compétents des parquets d'Anvers, de Bruxelles et de Gand. Confronté à ces faits, le père de Regina nous laissa entendre qu'il préférerait ne pas discuter de "ce genre d'affaires au téléphone". Le résultat de l'enregistrement Z/M est l'un des nombreux éléments qui démontrent la contradiction entre le récit du père de Regina et les constatations des enquêteurs (à partir du 29 mai, le téléphone du père et de la mère était également sous Z/M).

(d'après De Morgen, 20/01/98)

La mère de Regina, qui gérait un salon de toilettage pour chiens, se souvient d'un client Tony. Selon elle, sa fille en était secrètement amoureuse, comme on peut l'être quand on est adolescente. Mais l'histoire s'arrête là (...) A l'époque, elle ne quittait pas la maison. Une seule fois elle est sortie en discothèque. (La Libre Belgique, 20/01/98)

"Ma fille parle d'un certain Tony. C'est un représentant qui vendait des produits comme du shampooing pour chiens. Tony venait régulièrement chez nous pour vendre ses produits. Je n'ai jamais eu de relation avec lui. Mais Gini était amoureuse de lui quand elle avait quatorze ans. ...J'ai laissé quelquefois Gini

partir avec lui le mercredi après-midi. Lui a-t-il fait quelque chose à ce moment-là, je n'en sais rien..." (Het Volk 19/01/98)

Nous ne savons pas si Regina dit la vérité sur Tony, mais nous savons en tout cas que les parents ont menti au sujet de ce dernier (voir ci-dessus). On notera que la description des relations entre Tony et les parents est assez flexible : un simple client..., un représentant..., Gini était amoureuse de lui..., ils sont partis quelquefois ensemble..., peut-être a-t-il fait quelque chose...

Tony va plus loin dans un entretien avec des journalistes. Il dit qu'il était l'ami des parents de Regina et qu'il a "rencontré deux ou trois fois la grand-mère, dont une fois à Knokke" (Soir illustré, 28/01/98). Interrogé récemment par la BSR, Tony aurait même admis avoir eu des relations sexuelles avec Regina.

Katy Neukens, une amie d'enfance de Regina : "Je ne peux pas croire que Regina devait participer à des partouzes". D'après ce témoin, c'était une fille renfermée, qui préférait rester à la maison et qui en sortait peu. "Bien sûr, elle a pu être violée, Mais après ce qu'elle raconte avoir subi, peut-on encore faire quatre enfants?" (Le Soir, 27/01/98)

Comme tous ceux, sans exception, qui l'ont connue adolescente, Katy Neukens ne croit pas un seul mot du récit de Regina Louf (La Dernière Heure, 26/01/98)

Renseignement pris, Katy Neukens n'a jamais été l'amie de Regina. Par contre, ses parents sont les meilleurs amis des parents de Regina et le père de Katy est un excellent ami de Tony (le souteneur de Regina).

Regina Louf prétend que Nihoul aurait offert un ours en peluche à Christine Van Hees. Les gendarmes de la 3e SRC ont bien retrouvé un ours qui correspond en tous points à ce modèle lors d'une perquisition menée au domicile de...Regina Louf elle-même. La peluche portait encore, à son cou, un petit carton signé par le mari de la gantoise. (Le Vif/L'Express 30/01/98)

Une perquisition a bien été menée chez Regina le 20 mars 1997, par l'équipe des enquêteurs de De Baets, afin de s'assurer que Regina n'était pas mythomane. Les objets saisis étaient : "Une cassette vidéo documentaire sur le syndrome de personnalité multiple, des livres de Stephen King, le manuscrit du livre de Regina, des notes manuscrites, un article de Het Laatste Nieuws du 14 mars 1997 et deux exemplaires de l'hebdomadaire Humo" (PV n° 150.757 cité par De Morgen, 10/01/98). Nulle trace d'ours en peluche parmi les objets saisis bien que la maison en soit remplie, puisqu'il y a quatre enfants. Cette histoire complètement inventée continue cependant à tourner dans les médias.

Regina Louf a tiré son récit d'un livre paru en Hollande et intitulé Yolanda. Les preuves du plagiat sont les suivantes. Comme Regina:

- Yolanda est décrite par les enquêteurs comme une femme intelligente et courageuse.
- Yolanda écrit qu'elle se distancie de son corps pour ne pas ressentir la douleur.
- Yolanda a été enceinte à dix ans et son enfant a été tué.
- Yolanda décrit sa mère comme l'instigatrice des pratiques sexuelles dont elle fut victime.
- Yolanda est une enfant prostituée.
- Yolanda insinue que sa mère avait des relations sexuelles avec l'ami de Yolanda.
- Yolanda pensait jadis que tous les enfants étaient obligés de subir de telles choses.
- Yolanda dit que des bougies étaient utilisées au cours des orgies.
- Yolanda demande à ses parents de reconnaître la vérité, après quoi elle pourra leur pardonner. (Blik, 27/01/98)

La plupart de ces faits sont communs à de nombreux récits d'abus sexuels d'enfants. Regina a-t-elle lu le livre de Yolanda? Elle n'en a jamais entendu parler. Le manuscrit de son propre récit a été remis à un éditeur qui l'a refusé en 1989, alors que le livre de Yolanda date de 1994.

Pourquoi faut-il prendre au sérieux le témoignage de Regina?

Certaines idées se répandent comme de la glu, telle cette distinction entre "croyants" et "non-croyants"; traduisez ceux qui croient aux protections et ceux qui ne croient pas. Cette division donne le beau rôle à ceux qui ne croient pas aux protections. Ceux qui y croient apparaissent comme des êtres irrationnels, emportés par leurs émotions et leurs fantasmes. Grâce à cette dichotomie, on transforme la question des réseaux de pédophilie en problème de croyance et presque de religion. On circonscrit ainsi une nouvelle secte: ceux qui croient aux réseaux et aux protections.

Quel est le véritable clivage observé dans l'opinion? D'un côté, on voit des gens bouleversés par les assassinats de Julie et Mélissa, Ann et Eefje, les enlèvements de Sabine et Lætitia, etc. De l'autre côté on trouve des gens dont le leitmotiv est: "faites confiance à la justice". On voit que la vraie distinction concerne ceux qui veulent la vérité et ceux qui veulent laisser faire la justice.

Les réactions au témoignage de Regina illustrent cette distinction. Regina rapporte des faits détaillés, nombreux et gravissimes. Depuis plus de six mois son témoignage ne donne plus lieu à aucun devoir d'enquête, mais à une "relecture" qui s'éternise et qui consiste à traquer les erreurs éventuelles des anciens enquêteurs. Parallèlement, se développe une campagne - entretenue par les nouveaux enquêteurs - qui vise à mettre en doute la crédibilité de Regina. Ceux qui font confiance à la justice ne semblent pas s'inquiéter de cet état de choses.

Pourtant, un esprit raisonnable doit se poser quelques questions. Tout d'abord, il faut se demander si le degré d'horreur atteint par le récit de Regina n'amène pas à souhaiter inconsciemment qu'il ne soit pas vrai. Que l'on songe au récit de l'accouchement et de la mort de Carine Dellaert. L'émotion engendrée par de telles monstruosité nous amène à les repousser, à les refouler. Or, il faut prendre conscience du fait que si ces émotions sont désagréables pour nous, elles sont sans commune mesure avec les souffrances des victimes elles-mêmes. Nous sommes donc moralement obligés de vérifier ces récits. D'autre part, il faut se demander si le ralentissement des enquêtes est dû à des erreurs commises par les premiers enquêteurs et au manque de crédibilité de Regina où s'il résulte d'une volonté de freinage due à l'importance des personnalités mises en cause.

La seule manière de résoudre ces questions est d'analyser les informations dont nous disposons (et que nous avons tenté de rassembler dans ce "Dossier XI"): il s'agit de les décomposer et de les rassembler dans un ensemble qui permette de les expliquer. C'est comme un puzzle dont il faut mettre les pièces en place et non se contenter de les regarder avec étonnement ("Puzzle" en anglais signifie embarasser, intriguer). Il est nécessaire aussi de mettre ensemble toutes les pièces c'est-à-dire tous les faits connus - et de ne pas rejeter ceux qui ne cadrent pas avec nos vues préalables..

Pour ne citer que deux exemples, parmi des dizaines de faits concrets, comment expliquer que Regina évoque le nom de Nihoul dans l'assassinat de Christine Van Hees et que le Dolo et la radio libre de Nihoul apparaissent dans le dossier d'enquête mené en 1984? Comment expliquer que Regina soit la seule personne qui ait jamais parlé de la grossesse de Carine Dellaert, grossesse démontrée par le rapport du médecin légiste? La précision de ces éléments oblige à penser que Regina était présente sur les lieux de ces assassinats et que son témoignage sur les réseaux pédophiles et sadiques est authentique. Comment expliquer sinon que Regina connaisse les détails de dossiers criminels anciens situés dans différents arrondissements judiciaires et dans des langues différentes.

Si Regina n'a pas assisté aux scènes qu'elle décrit, elle a dû être informée du contenu des dossiers judiciaires: quand? par qui? dans quel but? Une telle supposition amène à croire à des réseaux encore plus sophistiqués que ceux auxquels les "non-croyants" refusent de croire.

Quinze mois de témoignages

- 04.09.96 Coup de téléphone d'une amie de Regina au juge Connerotte, à Neufchâteau
- 20.09.96 Première audition de Regina (X1)
- 14.10.96 Dessaisissement du juge Connerotte
- 31.10.96 X1 parle de Christine Van Hees pour la première fois
- 04.12.96 Le dossier du meurtre de Christine Van Hees parvient à l'antenne de Neufchâteau
- 22.02.97 Première réunion de la coordination nationale : 35 hauts magistrats, chefs d'enquêtes et experts débattent du témoignage des X
- 22.05.97 Cinquième et dernière réunion de la coordination nationale; c'est l'échec
- 04.06.97 Rapport critique du commandant Duterme sur l'équipe de De Baets
- 11.07.97 Le juge Langlois demande la relecture des enquêtes
- 24.08.97 De Baets et trois collègues sont écartés de l'antenne Neufchâteau par le commandant Duterme
- 30.12.97 Télé Moustique et De Morgen révèlent que le juge Van Espen chargé du dossier de la champignonnière a été l'avocat d'Annie Bouty
- 08.01.98 Le juge Van Espen est dessaisi du dossier de la champignonnière
- 22.01.98 X1 apparaît à visage découvert à Panorama

Table des matières

La crédibilité de la justice, par Marc Reisinger
Dutroux et Nihoul soupçonnés d'un meurtre commis en 1984 (DM 7/1/98)
Comment on a "cassé" le dossier judiciaire de 1997 en le relisant (DM 7/1/98)
La jeune fille qui accoucha en secret (DM 8/1/98)
Le 23 décembre, treize perquisitions sont prévues (DM 8/1/98)
Une relecture plus fautive que les auditions (DM 8/1/98)
Van Espen dessaisi du dossier de la Champignonnière

(DM 9/1/98)

Interview de Regina Louf, témoin X1 de Neufchâteau

(DM 10/1/98)

La coordination nationale de l'enquête X1 était un géant aux pieds d'argile par Walter De Bock (DM 2/2/98)

Ce qu'ils en pensent

Vérités et mensonges

Pourquoi faut-il prendre au sérieux le témoignage de Regina?

Quinze mois de témoignages